

Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : "Comment les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ont-elles mobilisé leurs instruments d'action publique dans le cadre des dispositifs des "carrés musulmans"" ? Analyse comparative de cinq communes bruxelloises[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Belot, Priscilla

Promoteur(s) : Fallon, Catherine

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en relations internationales

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/9202>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Annexes – Partie 1

**Les guides et les
retranscriptions des
entretiens**

**La réponse au questionnaire
envoyé à Anderlecht**

Entretien n°1

Date de l'entretien : 17/12/2019

Lieu : Evere

Personnes présentes : Priscilla Belot et l'Intercommunale d'Inhumation

Thème : Quels sont les facteurs influençant la mise en place des carrés musulmans en Région bruxelloise ?

Introduction :

- Saluer.
- Remercier d'avoir accepté l'entretien.
- Expliquer l'objectif de ce travail.
- Demander autorisation pour enregistrer en garantissant l'anonymat.
- Lancer l'enregistrement.

Entretien :

Parcours professionnel et histoire de l'intercommunale

- Quel est votre parcours professionnel ?
- Quel est votre rôle au sein de cette intercommunale ?
- Que pouvez-vous me dire sur l'origine et l'histoire de cette intercommunale ?
- Pourquoi l'intercommunale se trouve-t-elle dans le cimetière de Schaerbeek et pas dans un autre ?

L'intercommunale

- Pourquoi les communes ont-elles décidé de s'unir en une intercommunale ? (Orientation politique ? Manque de place ?) Pourquoi d'autres communes ne la rejoignent pas ?
- En Région bruxelloise, il y a 5 cimetières qui accueillent des carrés musulmans, dont un cimetière est votre intercommunale. Comment expliquez-vous que certaines communes n'aient pas choisi de créer des parcelles réservées aux musulmans dans leurs cimetières ou de s'unir en intercommunale ?
- Le fait qu'une commune n'ait pas rejoint l'intercommunale a-t-il des conséquences sur les défunts provenant de cette commune et ayant souhaité être inhumés dans votre intercommunale ?
- Pourquoi des défunts d'autres communes, même de certaines communes possédant des carrés musulmans, décident tout de même de se faire inhumer dans votre intercommunale ?
- Pensez-vous que les services proposés par votre intercommunale soient une bonne alternative au rapatriement des corps des défunts vers leur pays d'origine ? A-t-on remarqué une diminution du nombre de rapatriements ?
- Quel rôle joue la communauté musulmane dans l'intercommunale ? A-t-elle contribué à sa création ?

Sur le fonctionnement de l'intercommunale

- Comment fonctionne l'intercommunale ?
- Comment l'intercommunale est-elle financée ? Uniquement pas des fonds publics ou également par des fonds privés ?

Changements législatifs

- A partir du 1^{er} janvier 2029, toutes les communes bruxelloises seront dans l'obligation d'aménager leur cimetière pour accueillir différents cultes. Vous attendez-vous à voir le nombre de communes liées à votre intercommunale augmenter ?

Hostilité (peut-être un facteur pour expliquer la non-présence de carrés musulmans)

- Avez-vous fait face à des groupes hostiles lors de la création de votre intercommunale ?
- Y a-t-il eu des actes de vandalisme au sein de votre intercommunale ?

Conclusion :

- Annoncer que l'entretien touche à sa fin.
- Demander si la personne a quelque chose à rajouter.
- Conclure en remerciant.
- Eteindre l'enregistreur.
- Saluer.

Retranscription entretien n°1

Date de l'entretien : 17/12/2019

Lieu : Evere

Personnes présentes : Priscilla Belot et l'Intercommunale d'Inhumation

Thème : Quels sont les facteurs influençant la mise en place des carrés musulmans en Région bruxelloise ?

L'entretien s'est déroulé dans le bâtiment de l'Intercommunale d'Inhumation, situé dans le cimetière de Schaerbeek. Après avoir demandé l'autorisation d'enregistrer et garanti l'anonymat, l'entretien peut commencer.

A : Priscilla Belot

B : Représentant de l'Intercommunale d'Inhumation

C : Travailleur de l'Intercommunale d'Inhumation

A : Donc, encore merci d'avoir accepté parce que c'est très compliqué d'avoir des entretiens avec les communes et tout ça, par exemple...

B : Très compliqué !

A : Oui, je ne sais pas pourquoi... peut-être parce que c'est polémique et... un peu un sujet polémique, je ne sais pas.

B : Oui, il y a de ça... Et puis, c'est les fonctionnaires hein... (Rires).

A : Donc, je me demandais tout d'abord, c'est quoi votre parcours professionnel ?

B : Vous ne connaissez pas un livre qui commence par King Kong dans le titre ? Non ?

A : Non...

B : Je ne sais plus le nom...

(Un ouvrier qui passe par là me dit : « Ah ça va être long, je vous préviens... »).

B : *(Il se balade dans la pièce)* Non, ça ne va pas être long, parce que j'ai un tas de mails à répondre ici. Mes administrateurs me posent un tas de questions... Bon, mon parcours professionnel ? Ça n'a rien à voir en fait, parce que bon, j'ai d'abord enseigné quelques années,

puis j'ai ouvert une maison d'enfance quelques années : c'est l'autre extrémité de la vie ça. Puis j'ai aussi travaillé un petit temps, mais pas très longtemps, deux ans je crois, à l'école du cirque. Puis, j'ai de nouveau un peu enseigné et puis, j'ai atterri ici. Ici, ça fait quand même déjà... C'est ma plus longue expérience. Ça fait presque 20 ans.

A : Et...

B : Ah oui, vous m'enregistrez, il faut faire gaffe...

A : Oui... *(Rires)*.

B : Oh, je vais trop loin... *(Il se rapproche du téléphone)* Tu as entendu tout ce que j'ai dit ? *(Rires)*.

A : Et c'est quoi votre rôle ici au sein de l'intercommunale, concrètement ?

B : Secrétaire, je fais le café, euh... Concrètement ? En fait, regardez, on n'est que deux, moi et lui *(il montre du doigt l'ouvrier qui est en train de se servir un café)*. Et on enterre environ 350 personnes par an. Or à deux, ça veut dire qu'il faut tout faire. Il faut faire les papelards, il faut même aller creuser les trous. Curieusement, ces derniers temps, je ne creuse plus de trous.

C : Euh... Non, tu peux dire qu'on est trois maintenant.

B : Oui, oui, il y en a un troisième qui va arriver mais qui travaille bénévolement, mais qui va être engagé à partir du 1^{er} janvier. Et donc, du coup, je ne creuse plus, mais moi, je préférerais changer : que lui il fasse les papiers et que moi je vais creuser, parce que ça, c'est chiant.

A : Oui, j'imagine...

B : En fait, il y a... Vous voulez un profil de fonction ?

A : Si vous voulez.

B : Mince, je ne savais pas que vous seriez si difficile. *(S'assied à son bureau)* Ok, allez, profil de fonction, comme ça, vous l'avez. Ok, d'accord, faisons les choses sérieusement.

(Il imprime les feuilles du profil de fonction et discute avec l'ouvrier).

B : Alors voilà, regardez ce qu'il faut faire. Au-dessus, il n'y a que les deux premières colonnes qui comptent, parce qu'on est que deux pour l'instant. Alors, vous voyez tout ce qu'il faut faire. *(Il me laisse le temps de jeter un coup d'œil aux papiers)* Donc, alors, vous voyez tout ce qu'il faut faire.

A : Oui...

B : Ça fait beaucoup...

A : Oui, beaucoup pour deux.

(L'ouvrier quitte la pièce).

A : Et pourquoi il y a les mots article 60 au-dessus de la colonne ? C'est pour les...

B : Parce que mes administrateurs sont des radins et qu'ils veulent engager quelqu'un qui est au CPAS. La quatrième personne qu'on engagera, je ne sais pas quand, il faudrait que ce soit un article 60, parce que ça, ça ne coûte rien.

A : Ah oui...

B : Ce sont vraiment des radins... (*Rires*).

A : Et d'ailleurs, en parlant des communes... Vous pouvez me dire quelques mots sur l'origine et l'histoire de l'intercommunale ?

B : Ben, en fait, c'est Schaerbeek qui a commencé et Schaerbeek avait des demandes de gens, sûrement de décès, que les gens se plaignaient qu'ils devaient rapatrier les corps. Alors Schaerbeek a dit : « nous, on a encore beaucoup de terrains et les cimetières traditionnels rétrécissent », parce qu'ils ont de moins en moins d'enterrements et de plus en plus de crémations. Alors, ils se sont dit : « on a beaucoup de terrains, mais on ne va pas financer ça tout seul, donc on va créer une intercommunale. » Et, au départ, il n'y avait que cinq communes, c'était... Bon, ils ont créé ça fin 99 et puis les travaux d'aménagement... En 2002, on a ouvert et quand on a ouvert, il n'y avait que cinq communes constituantes. Depuis lors, ben il y en a six qui se sont rajoutées plic ploc au fur et à mesure des années quoi. Et pour l'instant, ça ne bouge plus sauf que maintenant, il y a une ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale qui va les obliger à bouger.

A : Vous pensez que ça va, du coup, augmenter le nombre de communes ici ou qu'ils vont créer des carrés musulmans dans leurs cimetières à eux ?

B : Il y a des communes qui ont créé des carrés musulmans dans leur cimetière : Anderlecht, Forest, Jette...

A : Jette aussi ?

B : Oui, le plus récent, c'est Jette. La première qui nous a suivis de peu, c'est Anderlecht. Puis, ça a été Forest, et puis récemment Jette. Mais, il n'y a personne qui est enterré chez eux quoi...

A : Oui, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de défunts qui se faisaient enterrer ici et pas là-bas. Et, c'est dû à quoi, ça ?

B : Ah ça, à mon avis, c'est dû à... (*Le téléphone sonne*) À mon charisme, je pense. C'est dû à quoi ? (*Il regarde son téléphone*) Encore un message ! Pff ! À mon avis, il y a plusieurs explications. (*Il répond à son message*) Euh... il y a le fait que c'est nous qui avons commencé. Bon, c'est toujours plus facile d'aller quelque part où on sait qu'il y en a déjà d'autres et pas quelque part où il n'y a personne. Une autre raison est qu'ils ont confiance. Euh... Ils savent bien qu'on s'est bien renseigné sur le rite et qu'on n'a pas fait les choses au hasard. On a respecté l'orientation, on a respecté une terre vierge, etc. Or, ils n'ont pas ces garanties dans les autres. Et, je crois que ces deux raisons-là font que...

A : Et vous entendez quoi par « terre vierge » ?

B : Ben, une terre où on n'a pas enterré des... des pécheurs, des païens, des gens qui ont beaucoup péché dans leur vie. C'est la première fois, en fait, qu'on enterre dans cette partie-ci. Après, rien n'empêche d'enterrer d'autres musulmans au-dessus.

A : Ah, ça, c'est poss... C'est autorisé ?

B : Oui, c'est autorisé ! Ils ont toujours un peu peur que, s'ils sont enterrés à côté d'une crapule, un sale type, que ça déteigne sur eux et qu'ils soient punis pour ça.

A : Oui, c'est dans leur religion, il me semble.

B : Oui. Mais, à part ça, je ne vois pas. Parce que le prix n'est pas une bonne raison, puisque nous, pour faire les prix, on a pris la moyenne de tous les prix des cimetières bruxellois et, en plus, ceux qui sont domiciliés à Anderlecht et qui viennent malgré tout chez nous, ils paient deux fois le prix. Donc, ce n'est pas une question de prix, parce que ça leur coûte cher de venir ici.

A : Et pourquoi Anderlecht, par exemple, n'a pas choisi de faire partie de l'intercommunale, pourquoi elle a créé ses propres carrés musulmans ?

B : Ça, il faudra leur demander à eux. C'est que c'était, à mon avis... Je ne sais pas... Peut-être la proximité ou peut-être qu'ils se sont dit : « notre cimetière... ». C'est vrai qu'ils ont un grand cimetière. Ils se sont dit « on n'a qu'un cimetière pour tous les Anderlechtois ». Je ne sais pas... Et, ce n'est pas financièrement... Ou alors, ils se sont dit que ça coûtera moins cher... Je ne sais pas, parce que ça coûte quand même cher de le faire chez eux.

A : Je leur demanderai alors.

B : Oui, il faudra leur demander, mais il y a quand même quelques problèmes et ça, ils n'en étaient pas conscients : c'est que la plupart des cimetières bruxellois, ils ont un règlement. Et le règlement, il dit qu'il faut une pierre tombale sur les tombes. Or, chez les musulmans, normalement, il ne faut pas de pierre tombale. *(Le téléphone sonne, il décroche. Conversation au téléphone. Il raccroche)* Donc... Or, c'est difficile de faire deux règlements au sein d'un même cimetière. Et ça, ce n'est pas pour ça. À ça, ils n'ont pas pensé au début. Un autre problème, c'est aussi les heures d'ouverture. Pour la plupart, ils ferment à 16h, or quand les musulmans viennent après la prière, ça peut parfois trainer, 16h30. Or, là aussi, ils devraient faire un deuxième règlement. Pour les musulmans, la pierre n'est pas obligatoire et on ouvrira jusqu'à minimum 16h30. Mais, pour le moment, c'est un même règlement pour tout le monde, mais ce n'est pas ça qui a fait que... Ce n'est pas pour ça qu'ils l'ont fait chez eux... Ils n'y avaient pas pensé...

A : Maintenant, c'est peut-être pour ça qu'il y en a plus qui choisissent de venir ici plutôt que d'aller là-bas alors, peut-être qu'il y a plus de contraintes là-bas qu'ici.

B : Pff, je pense qu'ils n'ont même pas respecté l'orientation des tombes... Vous savez, la plupart des musulmans connaissent mieux l'orientation que nous. Ils savent mieux où se lève le soleil, où est l'Est. Donc, on ne peut pas les entuber aussi facilement. Donc, je ne sais pas pourquoi ils ont fait cavalier seul. Et pourquoi les musulmans ne se font pas enterrer là ? Je ne vois pas d'autres raisons.

A : Et pour ces musulmans qui se font enterrer ici et qui viennent d'ailleurs, enfin d'une autre commune, à part le prix qui est doublé, il y a d'autres conséquences ?

B : C'est juste un peu plus loin.

A : Euh... *(Regarde sur sa fiche de questions)*.

B : Ah, vous aviez préparé toute une série de questions.

A : Oui, oui, il faut faire ça sérieusement.

B : Ah oui, c'est bien. *(Discussion sans rapport avec le travail)* Ok, next.

A : Je me demandais si les services proposés par votre intercommunale étaient une bonne alternative au rapatriement des corps, ou s'il y avait quand même... si les musulmans préféreraient tout de même faire rapatrier leur corps vers leur pays d'origine.

B : D'abord, quand on dit les musulmans, ça ne veut rien dire. Est-ce que c'est des Turcs, des Albanais, des Marocains, des Algériens, des Pakistanais ? Donc déjà là, il faut faire gaffe. Il y a des musulmans africains, asiatiques et européens. Bon, en ce qui concerne les Turcs, ils continuent encore en majorité à rapatrier. Les Marocains, de moins en moins et de plus en plus ils se font enterrer ici, parce qu'on voit bien que les chiffres remontent. Et les Pakistanais, le Bangladesh et tous ces pays-là, ça coûte très cher de rapatrier, donc ceux-là, ils viennent ici aussi. Maintenant, il y en a toujours qui continueront à rapatrier, mais sûrement les plus vieux. Il faut voir s'ils ont encore des racines là-bas et s'ils ont encore de la famille là-bas, parce que c'est important que la famille se recueille sur le défunt. Maintenant, il y a beaucoup de choses qui plaident en défaveur du rapatriement. Ils ont fait les rapatriements parce qu'ils n'avaient pas le choix à l'époque, parce qu'il n'y avait pas de cimetières adaptés à leurs rites, parce que normalement, on ne voyage pas avec un mort. Le Prophète a dit : « on enterre là où on meurt ». Lors de la bataille d'Uhud, il y a eu des morts et les compagnons du Prophète voulaient les rapatrier et le Prophète a dit « non, ils sont morts ici, on les enterre ici ». Un mort ne voyage pas, ce n'est pas un colis. Et il faut respecter la volonté du vivant et aussi la dignité du mort. On ne va pas le trimbaler à gauche et à droite. Deuxième chose, on vient de la terre, on retourne à la terre. Or, tous ceux qui sont rapatriés, c'est un cercueil international, ça veut dire une caisse en bois et à l'intérieur une enveloppe en zinc soudée. Et ils l'enterrent tel quel avec le zinc. Celui-là, il ne retourne pas à la terre, donc c'est mauvais point aussi. Et troisième mauvais point, c'est que justement la famille... Ils sont abandonnés... La famille ne va pas tous les vendredis aller se recueillir sur la tombe. Donc, ces trois raisons-là font que le nombre ici ne peut qu'augmenter. Et c'est ce qu'on voit, il ne fait qu'augmenter.

(Moment de silence).

A : Et au niveau de la communauté musulmane...

B : Surtout que maintenant, on peut se faire enterrer dans un linceul. Donc, on respecte tout à fait leurs rites. Il ne manque qu'un truc : c'est la perpétuité. Mais, ils ne sont pas convaincus non plus que, dans leur pays d'origine, la perpétuité est respectée. Mais normalement, une tombe, on n'y touche plus. C'est le seul truc qui les gêne encore un peu. Leur plus grande angoisse, c'est toujours : « qu'est-ce qu'on va faire avec les ossements ? ». Certains ont encore peur qu'on va [sic] les brûler ou les casser ou faire une fosse commune. Donc, certains choisissent le rapatriement uniquement parce qu'ils ont peur de ça.

A : Et ça se passera comment alors une fois qu'il faudra...

B : Ici ? Nous, on continue à enterrer puis on va là, puis on va là, puis on va là, et un jour, on retournera là où on a commencé. On creusera simplement un peu moins profond et on mettra un autre musulman au-dessus, parce que les ossements, ça ne prend pas beaucoup de place. Le cercueil prend de la place, le corps prend de la place, mais les ossements... On laisse un peu de terre au-dessus des os et puis c'est bon.

A : Ah... Et au niveau de la création de l'intercommunale, est-ce que la communauté musulmane ou des représentants de la communauté musulmane ont joué un certain rôle ou pas du tout ?

B : L'Exécutif des musulmans ?

A : Oui.

B : Non... Je n'ai pas eu d'aide de l'Exécutif. J'ai eu des conseils de quelques imams, ça j'ai eu, mais si non, on a dû apprendre par nous-mêmes. Même ça (*il pointe du doigt un papier qui se trouve sur son bureau*), j'ai dû faire des recherches sur les techniques pour ensevelir dans un linceul. Les pompes funèbres ont aidé, oui, ceux-là ont aidé.

A : Et des pompes funèbres spécialisées, je suppose ?

B : Oui, à Bruxelles, il doit y en avoir cinq à peu près, pas plus.

A : Et, au niveau de l'intercommunale, euh..., pour tout ce qui est financement, c'est simplement un financement public ou il y a également un financement privé quelque part ?

(*Ouvre la porte parce qu'il fume à l'intérieur*).

B : En fait, la question s'est posée, parce qu'il y a des gens qui ont voulu aider financièrement, des privés. Le problème, c'est que si on accepte des... que les privés paient, le risque c'est qu'on n'ait plus rien à dire aussi. Donc, on veut que ça reste un cimetière public financé par le secteur public et qu'on est [*sic*] maître à bord. Voilà. Ce n'est pas untel qui est maître, parce qu'il a donné des millions ou quoi que ce soit. Non... Donc, c'est les communes qui financent, pour partie, c'est les concessions, et pour partie, c'est les communes.

A : Ah oui... Donc, on a quand même essayé d'une certaine manière de financer de manière privée ? Il y avait quand même des investisseurs privés...

B : Non, on n'a pas essayé. J'ai eu des propositions, mais on n'a pas cherché. C'est les gens qui se sont présentés, mais j'ai toujours dit non. Enfin, le conseil d'administration a toujours dit non. Moi, je ne suis pas le chef.

A : Non ?

B : Non, moi je suis... Enfin, le titre c'est *** (*anonymat*), mais au-dessus de moi, il y a un conseiller communal par commune. C'est eux les (*inaudible*), les vrais chefs, même si c'est pas eux qui font le travail. C'est comme dans toute société, il y a un conseil d'administration et une assemblée générale.

A : Tiens, j'ai été surprise en téléphonant dans une commune bruxelloise, ils m'ont dit que... donc qui possède des carrés musulmans, ils m'ont dit que personne n'était au courant de l'existence de ces carrés-là dans leur commune.

B : C'est Etterbeek ? Oui, Etterbeek, ils ont ouvert récemment, parce qu'eux, ils accueillent déjà les juifs depuis un bon bout de temps et ils ont un échevin qui est araméen qui veut créer maintenant une parcelle orthodoxe. Et alors, ils ont aussi... Du coup, ils sont obligés aussi de faire une parcelle musulmane. Et... Si, les gens sont au courant que ça existe...

A : À l'administration musulmane... euh, pardon, à l'administration communale, on me disait que non.

B : Si, si...

A : Et ici, je me demandais s'il y a eu une forme de publicité autour de la création de l'intercommunale ou si... ?

B : C'est le téléphone arabe.

A : Ah oui, du bouche-à-oreille.

B : Mais, je sais qu'il y a eu la pompe funèbre qui est venue chez moi il n'y a pas longtemps et qui m'a dit : « Voilà, Etterbeek, ça s'applique. » Et ils ont dit, parce qu'ils sont allés déclarer un décès, et ils vont toujours déclarer un décès pour avoir les actes de décès à la commune et la commune d'Etterbeek leur a dit : « Ah, mais pourquoi vous ne venez pas chez nous ? » (*Rires*) Ce n'est pas cher, ils ont dit. C'est vrai que ce n'est pas cher. Et là, le supplément quand on est non-habitant, c'est ridicule. C'est 100 euros le supplément, donc c'est beaucoup moins cher qu'ici, mais ils continuent à venir ici. Ils m'aiment bien, je crois.

A : Il faut croire...

B : Oui, il faut croire... Mais, ici, les gens le savent, et je ne sais pas comment ils ont magouillé pour les juifs libéraux. Est-ce qu'ils ont vendu le terrain carrément ? Je ne sais pas ce qu'ils ont foutu.

A : Et je me demandais, au niveau des groupes un peu hostiles, est-ce que vous avez fait face à des actes de vandalisme ou il y a eu des groupements hostiles à la création de l'intercommunale ?

B : Aucun... À la création de l'intercommunale ? Non, jamais... Même quand on a enterré des terroristes, jamais de problème.

A : Ah, c'est vrai ça ? Je n'étais pas du tout au courant.

B : Oui, parce que ça, on ne fait pas de pub, mais euh... mais euh... au départ, mes administrateurs disaient : « ah, soit ça va devenir un lieu de pèlerinage pour quelques fanatiques qui vont venir se recueillir sur la tombe des terroristes, soit au contraire, les gens vont mal le prendre et vont dégrader les tombes. » Pff, ni l'un ni l'autre.

A : Il y a quand même plus une forme de respect vis-à-vis des morts au niveau de cette religion-là.

B : Oui, ils considèrent que c'est un problème entre la personne et Allah, c'est tout. Nous, on ne s'en mêle pas. Chacun règle ses comptes, donc ils ne vont jamais vandaliser ou faire un pèlerinage. Et ils considèrent que même un chien, on l'enterre. Ce n'est pas à nous à juger de toute façon, c'est leur façon de voir. Si on l'enterre, on l'enterre comme tout être humain. Je veux dire à la limite, même s'il a commis des actes assez barbares, nous, on n'est pas des barbares.

A : Euh... Je me demandais si, dans le cadre de cette problématique, il y avait d'autres acteurs, autres que les communes, que vous pourriez me conseiller de rencontrer.

B : Ben, il faut savoir comment ça fonctionne quoi. Les musulmans, là, c'est toujours les initiatives des communes, sauf peut-être au départ à Liège où ils avaient créé une parcelle musulmane et j'ai entendu dire que c'était une initiative privée, mais je ne sais pas si c'est vrai ou pas. Est-ce qu'un privé aurait acheté un morceau de terrain là-bas ?

A : Ça, je vais me renseigner. Ce ne serait pas improbable mais...

B : Ça m'étonne, parce qu'un cimetière normalement, ça doit être public. Si c'est privé, c'est toujours sujet à un marchandage et à des tarifs différents en fonction de la tête du client. Enfin,

c'est dangereux. Ça m'étonnerait. Je pense que ça, c'est des racontars. Et la communauté juive, c'est un fonctionnement spécial aussi. Chez les juifs, il y a les juifs orthodoxes et les juifs libéraux. Et les juifs orthodoxes, comme ils sont là depuis longtemps, à l'époque, ils pouvaient encore être enterrés dans des cimetières privés. Et donc, ce sont les mutuelles juives qui gèrent ces cimetières. Et ça, il faut alors consulter les mutuelles juives. Les juifs libéraux, ça c'est différent : ils vont au cimetière public. Pour l'instant, ils vont à Etterbeek et un jour ou l'autre, ils viendront ici. Je n'en ai pas beaucoup et les orthodoxes (*inaudible*).

A : Voilà, j'arrive au bout de ma liste de questions et je me demandais si vous aviez peut-être quelque chose à ...

B : Déjà ?

A : Oui déjà, ça a été vite. Si vous avez peut-être quelque chose à rajouter.

B : Mais, quel est le titre exact du mémoire ?

A : Non, c'est une question de recherche en fait.

B : C'est un peu vague quoi...

A : Pour le moment, oui.

B : Il faudra bien préciser à l'avenir.

A : En fait, j'étudie... 4 communes, dont 2 communes qui font partie de l'intercommunale.

B : Bruxelloise ?

A : Oui, bruxelloise, oui. Donc, c'est Saint-Josse et Uccle. Et deux communes qui ne font pas partie de l'intercommunale et donc c'est Anderlecht et ... (*Elle cherche dans ses feuilles*).

B : Jette ?

A : Non, pas Jette.

B : Watermael ? Woluwe ?

A : Non, une qui a un carré musulman.

B : Ça, c'est Anderlecht : ils ont un carré musulman.

A : Oui, mais il y en a une deuxième.

B : Une deuxième qui n'a pas de carré musulman ?

A : Non, moi, j'étudie une deuxième qui a un carré musulman.

B : Il faudrait prendre une qui n'en a pas...

A : Oui, mais, en plus, je vais après me concentrer sur une qui n'en a pas.

B : Ah, une deuxième qui a un carré ? Il n'y en a pas 36 : il n'y a qu'Anderlecht, Forest et Jette. Et maintenant, Etterbeek.

A : Etterbeek, voilà, c'est Etterbeek. Et donc en fonction, je vais voir un petit peu quels facteurs ont influencé les communes pour faire une analyse comparative, en fait.

B : Quels facteurs ont influencé la création ?

A : De carrés musulmans.

B : Ben, au départ, c'est une non-discrimination, au départ. Et on ne peut pas inciter les gens à rapatrier leur corps dans un pays qui n'est plus le leur. Là, il y avait une fameuse discrimination qu'il fallait corriger. Un cimetière public, le nom dit bien public, donc il doit être ouvert à tous. Maintenant, il y a des communes qui ne le font pas et qui n'auront plus le choix

A : Ben oui, avec la nouvelle loi qui veut qu'à partir de janvier 2029, ils n'auront pas le choix : toutes les communes devront disposer au moins de parcelles accessibles à tout le monde.

B : Alors, c'est plus facile pour certaines que d'autres, parce que certaines manquent de place. Le problème en ville, c'est toujours la place. Il y a des communes qui ont des tout petits cimetières et ils n'ont pas la place. Jette, c'est un tout petit truc. Ils ne savent pas s'étendre, non. Le terrain est cher à Bruxelles, on ne peut pas créer un cimetière où on veut. Donc, ça, ça crée... Ça va créer des problèmes pour un tas de communes. Et d'autres qui eux ont trop de place : Anderlecht, Etterbeek. Donc, ils peuvent à mon avis gratter dessus, vu qu'ils ont de plus en plus de crémations et de moins en moins d'enterrements. Forest, c'est un très grand aussi.

A : Oui, en fait, je sélectionne les communes en fonction d'une étude qui a été faite sur le taux de musulmans par commune. Et donc, c'est comme ça que j'ai sélectionné mes communes.

B : Euh... Le taux de musulmans à Etterbeek ?

A : Oui, par exemple.

B : C'est élevé ?

A : Je vais regarder, attendez. *(Elle regarde dans ses feuilles)*.

B : Moi, si je prends la ville de Bruxelles, Schaerbeek et Molenbeek, j'ai déjà les $\frac{3}{4}$ de mes clients.

A : Ben oui. Euh, attendez. Etterbeek, c'est 12,8%. Anderlecht, 30,2%. Forest, 23,1%. Ici, à Schaerbeek, c'est 23,1% et Molenbeek, 41,2%. Et Saint-Josse, 45%. Et puis, au final, c'est intéressant de voir, que selon les estimations, par exemple Uccle, c'est 6,6% en 2011, donc ce sont des vieux chiffres quand même, mais finalement, ils ont quand même décidé de faire partie de l'intercommunale, alors qu'il y a d'autres communes qui n'ont pas de carrés musulmans et qui...

B : Etterbeek, c'est combien de pourcent ?

A : Etterbeek, c'est 12,8 %.

B : Et pourquoi Uccle s'est associée ?

A : Ah, ben, ça c'est ma question.

B : Non, c'est ma question. Je vous la pose et puis, vous me la posez.

A : Ben, je veux bien que vous y répondiez à ma place.

B : C'était pour la... ils ont une communauté juive importante. Ce n'était pas pour les musulmans, ils ne l'ont pas fait pour les musulmans. Ils espèrent que les juifs viennent ici.

A : Ah d'accord. Ça, je vais le noter parce que... Et du coup, ce ne serait peut-être pas intéressant d'aller... Ou si, peut-être voir le discours qu'ils présentent. Aller interroger les fonctionnaires d'Uccle pour voir...

B : Pourquoi ils ont adhéré ?

A : Oui, pour voir pourquoi ils ont adhéré. Pour voir s'ils sont un peu dirigés par ma question de recherche et dire : « oui, c'est pour... ».

B : Il y a quelques années, Etterbeek avait voulu adhérer aussi...

A : Et ils ne l'ont pas fait, pourquoi ?

B : C'était juste une question personnelle, c'est tout : un conflit personnel entre celui qui représentait Etterbeek et mon conseil d'administration, c'est tout.

A : Ah oui, donc il y a quand même des affaires privées qui arrivent à se...

B : Oui, tout à fait.

A : Ben merci beaucoup.

B : Ben, ce n'était rien finalement, tu vois, ce n'est pas grand-chose. *(Il parle à son ouvrier qui vient de revenir)*. Tu croyais que ça allait durer des heures...

C : Tu es capable de faire durer ça des heures...

A : Non, c'est bon, on est à ½ heure seulement. Ben merci beaucoup.

L'enregistrement s'arrête. Je discute un peu avec A, afin de déterminer une manière d'approcher les autres communes, qui ne sont pas très répondantes. Je le remercie encore une fois de m'avoir reçue et je le salue.

Entretien n°2

Date de l'entretien : 10/02/2020

Lieu : Uccle

Personnes présentes : Priscilla Belot et la commune d'Uccle

Thème : Quels sont les facteurs influençant la mise en place des carrés musulmans en Région bruxelloise ?

Introduction :

- Saluer.
- Remercier d'avoir accepté l'entretien.
- Expliquer l'objectif de ce travail.
- Demander autorisation pour enregistrer en garantissant l'anonymat.
- Lancer l'enregistrement.

Entretien :

Origine de l'intercommunale

- Comment est née l'Intercommunale d'Inhumation ?
- Pourquoi votre commune a-t-elle rejoint l'intercommunale ?
- Quel rôle joue votre commune au sein de cette intercommunale ?
- Quel est le rôle joué par les organisations musulmanes ? Ont-elles exercé une pression sur la commune afin d'encourager ses décideurs à rejoindre l'intercommunale ?
- Pensez-vous qu'il s'agisse d'une bonne alternative par rapport au rapatriement du corps ?

Statistiques

- Possédez-vous des statistiques sur le nombre d'habitants de votre commune qui ont choisi d'être inhumés dans les carrés musulmans de l'intercommunale ?
- Avez-vous observé une diminution du nombre de personnes ayant opté pour le rapatriement de leur corps vers leur pays d'origine ?

Accueil de la décision

- Quelle a été la réaction de la communauté musulmane face à la décision de rejoindre l'intercommunale ? Et celle des autres communautés religieuses ? (Influence de la communauté juive, d'après un autre entretien)
- Et celle des individus extérieurs à cette communauté ? Avez-vous reçu des plaintes ou des encouragements ?

Point de vue organisationnel

- La mise en place de cette intercommunale a-t-elle été encouragée par le manque de place dans les cimetières de votre commune (si manque de place, il y a) ?

Autres communes

- En Région bruxelloise, il y a 5 cimetières qui accueillent des carrés musulmans, dont un cimetière est une intercommunale. Comment expliquez-vous que certaines communes n'aient pas choisi de créer des parcelles réservées aux musulmans dans leurs cimetières ?
- Certaines communes ont opté pour la mise en place de carrés musulmans dans leur propre cimetière communal. Quelles raisons ont poussé votre commune à choisir l'option de l'intercommunale plutôt que celle-ci ?
- À partir du 1^{er} janvier 2029, toutes les communes bruxelloises seront obligées d'avoir aménagé leurs cimetières pour accueillir tous les cultes. Pensez-vous que cette mesure va pousser d'autres communes à rejoindre l'intercommunale ?

Conclusion :

- Annoncer que l'entretien touche à sa fin.
- Demander si la personne a quelque chose à rajouter.
- Conclure en remerciant.
- Eteindre l'enregistreur.
- Saluer.

Retranscription entretien n°2

Date de l'entretien : 10/02/2020

Lieu : Uccle

Personnes présentes : Priscilla Belot et la commune d'Uccle

Thème : Quels sont les facteurs influençant la mise en place des carrés musulmans en Région bruxelloise ?

L'entretien s'est déroulé dans le bâtiment de la commune d'Uccle. Après avoir demandé l'autorisation d'enregistrer et garanti l'anonymat, l'entretien peut commencer.

A : Priscilla Belot

B : Commune d'Uccle

B : *(Au sujet de l'Intercommunale d'Inhumation)* Je dois vous avertir que je suis à la tête du service depuis 2011 et que toutes les décisions, etc. sont des choses qui ont été précises il y a bien longtemps. Donc, je n'ai pas vraiment d'info par rapport à l'historique de la décision.

A : Oui, oui, c'est aussi, en fait, surtout des questions au niveau de la réaction de certaines personnes, peut-être. Enfin, voilà quoi. J'avais préparé toute une série de questions.

B : Je vous écoute.

A : Donc, d'abord, j'aurais aimé savoir quel rôle concret joue votre commune au sein de l'intercommunale ?

B : D'après moi, elle n'a pas un rôle très très actif. Donc, on fait partie, je pense, du conseil d'administration au niveau de la gestion même de l'intercommunale. Et donc, par la même, il y a quand même une certaine prise de décision pour laquelle les représentants politiques de l'administration sont appelés à prendre position. Donc, ça, ce sont des informations dont je ne dispose pas, évidemment.

A : Oui, évidemment. Et, la position de votre commune par rapport au traitement qui est différent en fonction de la commune d'origine des habitants au sein de l'intercommunale, vous pensez que pour les communes qui sont extérieures à l'intercommunale, c'est normal que les habitants de ces communes-là paient des tarifs différents, ou pour vous, il faudrait que tout le monde ait accès à l'intercommunale de manière égale ?

B : Euh... Non, moi, je pense que si certaines communes ne font pas le pas de participer à l'intercommunale, c'est normal qu'elles aient un tarif différencié. Voilà, il faut participer à la gestion pour pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels, ça, je trouve ça tout à fait normal. C'est le même principe que pour nous dans les cimetières ucclois : si vous habitez la commune ou si vous avez habité la commune, vous avez un tarif préférentiel par rapport à quelqu'un qui n'y a jamais habité.

A : Ah oui, et donc, vous avez signalé *(hors enregistrement)* qu'il y avait des carrés juifs dans les cimetières ucclois, pourquoi vous n'avez pas fait pareil au niveau des carrés musulmans ?

B : En fait, il n'y a jamais eu de demandes vraiment au niveau de l'administration. Et oui, comme c'est tout à fait spécifique et que l'intercommunale avait décidé de travailler de manière ponctuelle et à un endroit particulier dans Bruxelles, l'administration communale d'Uccle n'a jamais pris non pas le temps, ce n'est pas ça, mais n'a jamais eu envie de développer un vrai

carré musulman au sein de ses cimetières propres, puisqu'il y a déjà quelque chose qui existe ailleurs.

A : Et au niveau... Je vais dire... Vous savez plus ou moins si la création de l'intercommunale, ça a diminué le nombre de rapatriements des corps ou...

B : Ça, je ne saurais pas dire... Ça, je ne saurais pas dire... (*Il secoue la tête négativement*) Par contre, l'information que j'ai, c'est qu'au niveau du rapatriement des corps, ce qu'il se passe quasiment d'office, c'est pour les personnes précarisées. Donc là, en fait, parce qu'il y a des accords entre le gouvernement marocain et l'État belge et certaines familles dont les défunts sont précarisés pour pouvoir justement prendre en charge tout ce qui est frais de la prise en charge du rapatriement au pays.

A : Ça, c'est surtout peut-être les immigrés de première génération, que les enfants d'immigrés qui ont moins tendance à...

B : En fait, tous les gens qui sont...se trouvent avec un niveau de vie assez bas, dans la précarité, ils sont concernés par ces mesures-là. Maintenant, il n'y a pas d'obligation non plus, ils ne sont pas obligés d'être rapatriés, donc c'est leur choix, c'est le choix des familles.

A : Et vous savez peut-être quel rôle a joué les organisations musulmanes au niveau de la création de l'intercommunale ?

B : Non, je ne peux pas vous aider.

A : Et, il n'y a pas de pression, même maintenant, pour créer un carré musulman ici ?

B : Non.

A : Non, aucune ?

B : Il y a en fait la nouvelle ordonnance de novembre, décembre 2018...29 novembre 2018, je pense... Les administrations communales sont normalement obligées de prévoir au sein de leurs cimetières des particularités par rapport à des confessions religieuses différentes du catholicisme, on va dire, de créer certaines parcelles dédiées à ces confessions religieuses. Mais, dans la pratique, évidemment, c'est compliqué, parce que la plupart des communes ont un manque de place, et donc, s'il faut commencer à différencier au niveau de la religion la manière dont on agence les cimetières, cela devient vraiment compliqué au niveau de la gestion. C'est pour ça que nous, on préconise de continuer avec ce qui se passe actuellement, c'est-à-dire avec des cimetières qui sont dédiés à certaines confessions. Et, on doit justifier par rapport à la Région pourquoi on n'envisage pas de faire ça chez nous. La question, enfin la réponse est simple : le manque de place, ça, c'est la première chose. Et puis, la difficulté de traitement différencié de toutes ces confessions religieuses.

A : Oui, au niveau des règles, des rites, certains rites, etc.

B : Oui, l'orientation, etc.

A : Et donc, vous pensez que cette nouvelle loi... Elle sera effective réellement à partir du 1^{er} janvier 2029. Il y aura une obligation pour les communes bruxelloises d'aménager leurs cimetières pour accueillir tous les cultes. Vous pensez que cela va augmenter le nombre de membres au sein de l'intercommunale ?

B : Non, je ne pense pas... Je ne pense pas et je ne pense pas non plus que la plupart des communes vont se soumettre à cette obligation, parce que la dérogation est possible et ils vont se retrancher, enfin elles vont se retrancher derrière la dérogation en se justifiant.

A : Et donc, la dérogation, c'est...

B : La dérogation, c'est justifier pourquoi ils ne veulent pas aménager les cimetières existants pour les autres cultes.

A : Et donc ce sera manque de place ?

B : Et donc, ce sera manque de place, manque dispositions particulières, manque de personnel adapté. Enfin, voilà.

A : Ah oui... Et ici, à Uccle, donc c'est pareil ? Vous avez aussi un manque de place et... C'est une des raisons principales ?

B : On a de la place, oui, mais on n'a pas de la place ad vitam...

A : Voilà, c'est ça, oui.

B : ... donc quelque part, on n'a pas de possibilité d'extension du cimetière et donc, si la plupart des familles renouvellent les concessions existantes, on va se retrouver dans une situation où la place physique pour enterrer nos défunts sera manquante. Et donc, on ne peut pas envisager de réserver certaines parcelles du cimetière pour des confessions religieuses particulières, parce qu'on va encore diminuer le nombre...le nombre... la taille des pelouses et la place disponible pour nos défunts.

A : Oui, au final, c'est quand même un problème récurrent sur Bruxelles, principalement.

B : Oui, tout à fait.

A : Et, selon vous, pourquoi Uccle est devenue membre de l'intercommunale ?

B : Aucune idée... Je crois qu'à l'époque, c'était surtout un jeu politique et que les politiques du moment ont eu envie de participer à cet effort régional, je vais dire, de créer cette intercommunale pour justement rendre compte et à un moment donné, répondre à une demande qui était faite par certains organismes confessionnaires et donc voilà, dédier un endroit dans Bruxelles dans un cimetière où il y a des parcelles dédiées à certaines confessions.

A : Et là maintenant, il n'y a pas des pressions ?

B : Non, moi, je n'en ressens pas. En tout cas, pas ici chez nous.

A : Et, vous encouragez ça, l'expansion, enfin, l'augmentation du nombre de membres de l'intercommunale. Vous encouragez les autres communes...

B : Ecoutez, moi, je ne suis pas un décideur politique, moi, je suis un exécutant administratif.

A : Oui, oui, oui, ...

B : Moi, je n'ai pas... Je n'ai pas à donner mon avis là-dessus.

A : Oui, oui, oui, mais au niveau de la commune.

B : Ils savent très bien que... Enfin, les politiques savent très bien que la configuration des cimetières que nous avons actuellement à Uccle, ils savent quelles sont nos limites et je ne pense pas qu'ils vont accepter des augmentations du nombre de membres ou de favoriser

d'autres personnes qui seraient demandeuses pour rentrer dans l'intercommunale. À un moment donné, il va y avoir un manque de place autour de la table aussi pour discuter hein...

A : Oui, ben oui.

B : Donc, je ne sais pas exactement combien de membres l'intercommunale... Le nombre de membres dont elle dispose actuellement, mais voilà, cela va être un problème physique également de savoir réunir tout le monde à un moment donné pour prendre des décisions. Je pense que limiter, ce sera déjà pas mal.

A : Et au niveau économique, parce qu'il y a quand même... la commune doit quand même apporter un certain financement à l'intercommunale, cela ne suscite pas un blocage ?

B : Non, non, on a en fait... On a un représentant au conseil d'administration. Il participe aux décisions budgétaires, et donc au budget, et donc aux questions relatives aux participations individuelles de chaque commune. Donc chaque année, nous, après que le conseil d'administration ait voté le montant de la participation individuelle de chaque membre, ben nous, on reçoit en fait une facture et on l'honore, c'est tout.

A : Et... Au final, le fait de ne pas créer des carrés musulmans ici à Uccle et de favoriser l'intercommunale, c'est peut-être aussi dû... parce que j'ai lu qu'une étude disait qu'à Uccle, il n'y a que 6,6% de musulmans...

B : C'est possible oui.

A : ...Ça, c'était en 2011, parce qu'il n'y a pas d'études récentes. Donc, ce serait certainement lié à ça ? Il n'y pas une très grande demande.

B : C'est probablement lié à ça, parce que la demande n'est pas là, non, et que justement, la plupart des défunts qui sont de confessions musulmanes, soit se font rapatrier avec le système de précarité pris en charge par le gouvernement des pays dont ils font part, soit parce qu'ils préfèrent être enterrés au pays, tout simplement. Et pas être enterrés chez nous.

A : Mais, au final, comme il y a un taux faible de musulmans, au final, il y a aussi moins de musulmans plus jeunes et vous faites moins face à la problématique de certains qui ne veulent pas se faire rapatrier. Pour le moment, il y en a beaucoup plus qui...

B : Oui, et aussi, parce que les mentalités au sein de leur confession changent, et que fatalement, ils s'adaptent. Comme vous le disiez très bien tout à l'heure, on n'est plus dans la première génération, on est à la troisième, quatrième génération maintenant. Ces gens-là sont beaucoup plus intégrés maintenant dans nos coutumes, dans nos mœurs, bien que je respecte tout à fait leur confession religieuse et s'ils ont un désir d'être rapatriés chez eux, voilà, c'est leur choix.

A : Ben oui...

B : Mais, il n'y a rien qui s'oppose à ce qu'ils puissent être enterrés chez nous.

A : Ah oui, d'accord. Et euh... En Région bruxelloise, il y a cinq cimetières qui accueillent des carrés musulmans, dont un cimetière qui est l'intercommunale et... comment vous expliquez que d'autres communes, donc pour Uccle, c'est un choix de place, n'aient pas décidé de créer des parcelles réservées aux musulmans dans leurs cimetières ?

B : Je pense que la plupart des communes font face à la même problématique que chez nous : c'est le manque de place.

A : Le manque de place...

B : Oui, oui, il faut savoir que la plupart des cimetières existants dans les communes bruxelloises, ce sont des vieux cimetières, qui datent du début du siècle dernier, et donc... Oui, nous, on avait avant le cimetière de Dieweg qui a été désaffecté et donc, on a ouvert le cimetière de Verrewinkel qui a ouvert en 45 et on a encore un peu de place maintenant pour faire face aux dizaines d'années qui vont arriver, mais on va être limité aussi. Comme je vous le disais très bien tout à l'heure, s'il n'y a pas de familles qui ne renouvellent plus de concessions, on n'aura pas la possibilité de désaffecter des terrains existants au sein même du cimetière et donc, il va falloir se poser la question de savoir si on veut s'étendre, où est-ce qu'on va aller ? Est-ce que la commune dispose encore de terrains pour accueillir un cimetière ? C'est obligatoire, donc quelque part, ils devront chercher et trouver un endroit si notre cimetière est saturé. Mais, je pense que la plupart des autres communes, déjà, en fait, ça se remarque très très bien, parce que certaines communes bruxelloises n'ont pas de cimetières au sein de leur entité géographique. Je pense à Saint-Gilles, par exemple, qui a son cimetière sur le territoire d'Uccle. Je pense à Forest qui a son cimetière sur le territoire d'Alsemberg.

A : Ah oui...

B : Et c'était principalement à cause d'un manque de place.

A : Oui, et je suppose que c'est difficile de racheter des terrains pour les dédier... Ça doit quand même respecter un certain... certaines règles sanitaires. On ne peut pas racheter n'importe quel terrain pour en faire un cimetière.

B : Non, non, tout à fait. Et puis voilà, les problématiques urbanistiques avec les affectations du sol font qu'on ne fait pas n'importe quoi où on veut. Donc, voilà.

A : Cela devient de plus en plus compliqué.

B : Cela devient de plus en plus compliqué. Tout à fait.

A : Et... Au niveau... Certaines communes ont opté pour la création de carrés musulmans dans leurs propres cimetières, et selon vous, pourquoi ils ne décident pas de rejoindre l'intercommunale et qu'ils décident de faire ça eux-mêmes ?

B : Je n'en sais rien. On en est à faire face au sacro-saint problème de l'autonomie communale, donc chaque commune décide ce qu'elle veut. Donc, il n'y a aucune obligation. Donc, si elles ont la possibilité de gérer tout en interne, pourquoi devoir faire partie d'une intercommunale qui va leur coûter des sous et qui va...Voilà travailler différemment de la manière dont eux travaillent.

A : Donc, au final, cela reviendrait plus cher de rejoindre l'intercommunale ou d'avoir son propre cimetière ?

B : Ça, je ne sais pas vous le dire, parce que la participation communale annuelle est quand même relativement peu élevée, c'est quelques milliers d'euros...

A : Cinq milles, je crois.

B : Oui, c'est cinq milles euros. Donc, ce n'est pas énorme... Et bon, voilà, nous, en fait, en tant qu'exécutants, on n'a pas vraiment de vue sur la manière dont l'intercommunale est organisée en termes pratiques pour faire tout ce qui est inhumation et respect des rites, etc. On

sait juste qu'on participe à l'effort commun de toutes les communes qui font partie de l'intercommunale. Je ne sais pas vous dire si ça coûterait plus cher ou moins cher, alors ça...

A : Et, tout à l'heure, vous avez soulevé la question de la communauté juive et j'avais trouvé ça intéressant, parce qu'en rencontrant quelqu'un justement de l'intercommunale, on m'a dit qu'Uccle avait rejoint principalement l'intercommunale pour la communauté juive, parce qu'ils ont aussi des parcelles juives. Du coup, ça contredit un peu ce que la personne m'a dit, parce que vous avez des parcelles juives déjà ici de base.

B : Donc, oui, en fait, on a des parcelles juives dans un cimetière qui est désaffecté, donc on n'enterre plus de personnes de confession juive dans nos cimetières, donc il n'y a plus en fait dans le cimetière, qui est ce cimetière-là (*il fait un signe pour montrer que le cimetière se trouve non loin du bâtiment communal*), le cimetière de Verrewinkel, qui est le cimetière actif, on n'a pas de parcelles dédiées aux juifs dans cette entité-là. Donc, on a une grosse partie du cimetière de Dieweg, qui est un cimetière classé, dans laquelle tout le bas du cimetière, en fait, contient des tombes d'enfants, de gens précarisés et aussi de familles « normales », mais qui sont des juifs ashkénazes. Et donc, ça a été désaffecté juste avant la guerre. Et donc, depuis lors, il n'y a plus eu d'enterrements, donc tous les gens de confessions juives ne se sont plus tournés vers Uccle. Ils ont été vers les cimetières qui permettaient d'accueillir des gens de leur confession.

A : Et, si non, je me demandais s'il y avait... Vous pensez... Vous auriez des idées d'autres personnes qu'il serait intéressant de rencontrer dans le cadre de ma problématique ?

B : Donc, vous êtes plus ciblée parcelles musulmanes ?

A : Oui, sur les carrés musulmans.

B : (*Il réfléchit*) Il y a certains entrepreneurs de pompes funèbres qui sont des puits de connaissance et qui travaillent depuis très très longtemps sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, que là vous pourrez peut-être aborder. Je peux vous donner des coordonnées.

A : Ah, j'aimerais bien, oui.

B : Les coordonnées de quelqu'un qui s'occupe des pompes funèbres islamiques, de Mortuary Airport, donc il s'occupe principalement de tout ce qui est rapatriement au pays. C'est Monsieur ***(*anonymat*). J'ai son numéro de téléphone.

A : Oui, on fera en dehors de l'enregistrement. Comme ça, ce sera plus simple. (*Rires*).

B : Donc lui, vous pouvez le contacter même de ma part, en disant voilà... Vous vous présentez en disant ce que vous faites et vous demandez s'il a quelques renseignements à vous donner. Il est très très actif au niveau de la communauté également, donc il sait comment ça se passe au niveau de l'intercommunale et il sait comment ça se passe au niveau du rapatriement.

A : Et, il n'aura aucun problème de...

B : Non, non.

A : Parce que le plus dure, c'est....

B : C'est un exercice qu'il va apprécier.

A : Oui, parce que le plus dure, c'est d'avoir des entretiens, parce qu'il y a beaucoup de personnes, beaucoup de communes qui ne répondent pas en fait. Et c'est un peu dommage quoi,

parce qu'au final, c'est quand même un sujet intéressant et c'est mon année qui est un peu en jeu là-dedans, donc...

B : Ben oui, tout à fait. *(Rires)*.

A : Si non, vous pensez à quelques éléments importants que j'aurais peut-être omis de mentionner et qui pourraient être intéressants dans le cadre de ma problématique ?

B : Ben, je ne sais pas s'il faut axer la problématique de la participation à l'intercommunale comme étant une problématique axée argent, parce que ça, je pense que c'est vraiment le moindre souci des communes qui voudraient faire le pas. Je pense qu'il y a eu, par le passé, pas mal de « soucis » au niveau de la gestion de l'intercommunale et que, depuis un an ou deux maintenant, on est repartis sur de bons rails, de ce que je sais du dossier, et que, cet effet de non-transparence, quelque part, pendant un certain nombre d'années en a dissuadé beaucoup aussi de vouloir faire le pas pour pouvoir l'intégrer. Maintenant qu'on est reparti sur de bons rails, je pense que, voilà, ça va redorer un peu son blason et que si la transparence est de nouveau de mise, voilà cela va... Cela fera peut-être venir d'autres communes.

A : Ben merci beaucoup, c'est allé beaucoup plus vite que prévu, mais vous avez répondu du tac au tac.

B : J'avais bien préparé. *(Rires)*.

A : Ben, merci beaucoup.

Fin de l'enregistrement.

Nous discutons encore un peu par après. Il me donne le numéro de téléphone d'un entrepreneur de pompes funèbres islamiques. Il m'explique également que le cimetière de Verrewinkel fait 23 hectares et comporte 25 pelouses. Parmi ces 25 pelouses, seules deux sont encore libres.

Entretien n°3

Date de l'entretien : 17/02/2020

Lieu : Saint-Josse-Ten-Noode

Personnes présentes : Priscilla Belot et la commune de Saint-Josse-Ten-Noode

Thème : Quels sont les facteurs influençant la mise en place des carrés musulmans en Région bruxelloise ?

Introduction :

- Saluer.
- Remercier d'avoir accepté l'entretien.
- Expliquer l'objectif de ce travail.
- Demander autorisation pour enregistrer en garantissant l'anonymat.
- Lancer l'enregistrement.

Entretien :

Origine de l'intercommunale

- Comment est née l'Intercommunale d'Inhumation ?
- Pourquoi votre commune a-t-elle rejoint l'intercommunale ?

- Quel rôle joue votre commune au sein de cette intercommunale ?
- Quel est le rôle joué par les organisations musulmanes ? Ont-elles exercé une pression sur la commune afin d'encourager ses décideurs à rejoindre l'intercommunale ?
- Pensez-vous qu'il s'agisse d'une bonne alternative par rapport au rapatriement du corps ?

Statistiques

- Possédez-vous des statistiques sur le nombre d'habitants de votre commune qui ont choisi d'être inhumés dans les carrés musulmans de l'intercommunale ?
- Avez-vous observé une diminution du nombre de personnes ayant opté pour le rapatriement de leur corps vers leur pays d'origine ?

Accueil de la décision

- Quelle a été la réaction de la communauté musulmane face à la décision de rejoindre l'intercommunale ? Et celle des autres communautés religieuses ? (Influence de la communauté juive, d'après un autre entretien)
- Et celle des individus extérieurs à cette communauté ? Avez-vous reçu des plaintes ou des encouragements ?

Point de vue organisationnel

- La mise en place de cette intercommunale a-t-elle été encouragée par le manque de place dans les cimetières de votre commune (si manque de place, il y a) ?
- Encouragez-vous l'extension du nombre de membres au sein de l'intercommunale ?

Autres communes

- En Région bruxelloise, il y a 5 cimetières qui accueillent des carrés musulmans, dont un cimetière est une intercommunale. Comment expliquez-vous que certaines communes n'aient pas choisi de créer des parcelles réservées aux musulmans dans leurs cimetières ?
- Certaines communes ont opté pour la mise en place de carrés musulmans dans leur propre cimetière communal. Quelles raisons ont poussé votre commune à choisir l'option de l'intercommunale plutôt que celle-ci ?
- À partir du 1^{er} janvier 2029, toutes les communes bruxelloises seront obligées d'avoir aménagé leurs cimetières pour accueillir tous les cultes. Pensez-vous que cette mesure va pousser d'autres communes à rejoindre l'intercommunale ?

Conclusion :

- Annoncer que l'entretien touche à sa fin.
- Demander si la personne a quelque chose à rajouter.
- Conclure en remerciant.
- Eteindre l'enregistreur.
- Saluer.

Retranscription entretien n°3

Date de l'entretien : 17/02/2020

Lieu : Saint-Josse-Ten-Noode

Personnes présentes : Priscilla Belot et la commune de Saint-Josse-Ten-Noode

Thème : Quels sont les facteurs influençant la mise en place des carrés musulmans en Région bruxelloise ?

L'entretien s'est déroulé dans le bâtiment de la commune de Saint-Josse-Ten-Noode. Après avoir demandé l'autorisation d'enregistrer et garanti l'anonymat, l'entretien peut commencer.

A : Priscilla Belot

B : Représentant 1 de la commune

C : Représentant 2 de la commune

A : Comment est née l'Intercommunale d'Inhumation ?

B : Donc, je dirais l'arrivée des Marocains et des Turcs, qui sont quand même les deux premières communautés musulmanes de Belgique, se passe en 1964 suivant les accords de... signés entre la Belgique, la Turquie, et la Belgique et le Maroc. En 98, on est déjà 34 ans après. En fait, je dirais, progressivement, l'idée de l'enracinement commence à germer dans les têtes et je pense qu'à ce moment-là, les élus, que ce soit à Bruxelles, en Wallonie ou en Flandre, se rendent bien compte que la première génération d'immigrés qui est arrivée a toujours eu le rêve de retourner dans leur pays, mais que leurs enfants ne sont pas nés dans leur pays d'origine : ils sont nés en Belgique, ils y ont fait leur scolarité. Donc, il y a déjà quelque chose d'avant-garde en 98. Et aujourd'hui, on voit bien que c'était un bon choix.

A : Et, j'aurais aimé savoir si les organisations musulmanes, donc peut-être l'Exécutif des musulmans de Belgique, aurait joué un rôle peut-être dans la création de cette intercommunale ou pas du tout ?

B : L'Exécutif était embryonnaire à l'époque, je dirais que l'Exécutif a certainement joué un rôle tout autant que, je dirais, les représentants des mosquées. Parce que je dirais que, ce qui est le plus fort, ce n'est pas tellement l'Exécutif, l'Exécutif est un organe de représentation, mais les structures qui tirent leur légitimité de la représentation, ce sont les mosquées qui sont organisées sous forme d'ASBL démocratiquement. Donc, ils étaient favorables. Ils étaient favorables, même si, encore aujourd'hui, la question de l'enterrement, du choix de... reste encore un choix qui n'est pas simple, parce que les gens sont tiraillés entre leur pays d'origine et la Belgique, entre aller être enterrés à côté de leurs parents ou laisser la possibilité à leurs enfants de venir au cimetière. C'est bien ça, hein, *** (*anonymat*).

C : Oui, oui.

B : Donc, le choix d'être enterré près de ses parents, une approche purement affective, et l'autre une approche un peu différente, qui est celle de laisser... de permettre aux enfants, comme tout Belge, d'avoir un lieu de recueillement par ici.

C : Oui, et puis maintenant, cela va encore changer, puisque les gens comme moi et certains de mes amis, pour nous, cela ne doit même pas avoir lieu. On est brûlé et puis...

B : Oui, mais au crématorium, tu as toujours encore un endroit de recueillement, tu mets un nom et tu peux aller...

C : Oui, mais de moins en moins. Mais, c'est vrai qu'il y en a qui... Donc, il y a une évolution qui est encore plus forte et c'est vrai que ça va loin, mais ça, c'est plus pour les gens athées, je pense.

A : Oui, parce que pour les musulmans, je suppose que...

C : C'est très important. Pour certaines cultures, c'est très important le corps.

A : Oui, je pense que c'est surtout l'inhumation qui est prônée par les rites musulmans, non ?

B : Ben, c'est-à-dire que les... Je dirais que les traditions restent quand même très fortes et elles sont d'abord familiales. Je dirais que les gens vont vouloir reposer dans leur communauté, dans leur famille, comme dans le sud de l'Europe, les gens sont très familles et ces communautés sont extrêmement attachées à leur famille.

A : Et, vous pensez que la question économique a quand même un lien avec le choix du rapatriement ou alors...

B : Aucun.

A : Aucun ?

B : Non, parce que les gens... Vous avez d'abord une première génération en Belgique, actuellement, même si elle est de moins en moins prégnante et présente. Ici, elle est née dans le pays d'origine et son identité est vraiment encore très tournée vers leur pays d'origine, parce que c'est là qu'ils ont été à l'école, qu'ils ont fait leurs premières armes. Leur choix est fait. La deuxième génération est entre un dilemme, mais le choix est encore le pays d'origine.

C : Toujours, oui ?

B : Oui, oui, oui. Par exemple, le rapatriement coûte en moyenne, d'après les études qu'on avait fait à un moment donné il y a une dizaine d'années, entre 2 800 et 3 300 euros, que ce soit au Maroc ou en Turquie. Le billet d'avion, le cargo pour le cercueil, etc.

C : Mais là, c'est les mariages purement dans la même ethnicité. Quand on voit les autres cultures, avec les mariages mixtes, cela deviendra plus compliqué.

B : Avec les mariages mixtes, mais je dirais que les résultats de ça, c'est dans... ce n'est pas tout de suite, parce que ça, tu vas le voir prochainement. Mais aujourd'hui, les carrés musulmans et les cimetières multiconfessionnels commencent à connaître un certain succès, déjà, les enfants de bas âge, les morts nés. Même si des choix, il commence à y avoir des choix dans l'enracinement, etc. Mais, c'est quelque chose qui tarde à se faire. Moi, j'ai vu de très très belles choses. J'ai vu, par exemple, c'était lors des attentats de Bruxelles, il y avait aussi eu des attentats à Istanbul... Un papa belgo-turc de Flandre, du Limbourg, avait été cherché son enfant et cela a été, je pense, un tournant dans l'histoire de l'immigration.

C : Pour qu'il vienne reposer...

B : Alors, il a été à Istanbul, alors qu'il était originaire de Kayseri, qui est une ville... C'est le centre même de la Turquie. Il est décédé dans une boîte. Vous vous rappelez de cette affaire de terrorisme : il était rentré dans la boîte et il avait tué des gens, c'était horrible, avec des images... Et, il s'est fait que son fils voulait regagner le sud-est de la Turquie et faire un voyage un peu de médiation entre les Kurdes et les Turcs et il était allé... Et avant de rejoindre le sud-est, il va

à Istanbul et il est un peu sorti dans une boîte extraordinaire : au Bosphore, c'est LA boîte. C'est un peu ici les Jeux d'Hiver.

C : Ou le Mirador.

B : Ou plutôt, à Saint-Josse, c'est le Mirador. Et son père est parti. Et moi, ça m'a vraiment vraiment impressionné. Le papa a demandé le rapatriement du corps, non pas vers Kayseri, mais vers le Limbourg. Moi, ça m'a... Ça m'a un peu secoué, parce que je me suis dit « pffouu ». Et il a fait des déclarations à la presse belge flamande et il a dit « moi, je veux le rapatrier chez nous. » Son chez-nous, c'est le cimetière. Et euh... Moi, je n'étais pas à la cérémonie, j'y suis allé un mois après. J'ai été voir ce monsieur, j'ai été le rencontrer pour lui dire « mais, pourquoi vous avez fait ce choix ? » et il a dit « tout mon entourage est ici ». Et puis, il a dit « quelque chose qui m'a profondément touché quand mon fils est mort, c'est que les copains de mon fils sont allés sur l'espace public de la ville, ils sont allés y mettre des bougies, des fleurs, ... Et quand j'ai vu qu'il y avait une telle réaction, je me suis dit "il appartient à ici" et j'ai voulu que l'enterrement se passe ici. » Et j'ai été au cimetière, j'ai été voir la tombe. Donc, c'est un cimetière où il y a effectivement un endroit pour les musulmans, et ce qui m'a fait chaud au cœur, c'est que j'ai vu que le rite ou la coutume est musulmane, mais j'ai vu qu'il y avait un côté belge : beaucoup de fleurs. Je me suis dit « tiens, il se passe quelque chose ». En fait, il s'est passé l'intégration, c'est-à-dire que c'était un enfant de toute la ville. Tout le monde s'était approprié cette situation, c'était une très belle vision. Et lui est probablement dans l'histoire de la Belgique, je pense que c'est unique, c'est unique. C'est une troisième génération de jeunes.

C : Troisième, donc son grand-père était déjà ici.

B : Son père était mineur, lui dans le commerce, il réussit bien sa vie. Troisième génération. Au lieu de faire l'enterrement dans le pays, non, il a fait le rapatriement... C'est énorme. Moi, j'ai trouvé ça... Je crois que c'était... La commune ne me revient pas... C'est du côté du Limbourg. Et ça, ça m'a fait réfléchir.

C : Solder, Genk ?

B : Non, c'est l'autre, Houthalen, je crois. Je crois que ça doit être dans le coin, Houthalen ou... Mais après, voilà, je pense que c'est un tournant dans le sens où, voilà, il y a ces réalités-là, ici aussi, au cimetière multiconfessionnel à Evere, il y a des gens qui font leur choix et je pense que le processus d'enracinement, même si d'autres sont dans le processus à différents niveaux, mais le processus d'enracinement est pour moi, politiquement là je parle, la preuve de l'intégration, parce que c'est fait. Donc, l'enracinement, c'est la preuve qu'ils font partie des enfants de la Belgique, qu'ils font partie de la Belgique avec leurs richesses et leurs différences.

A : Et, au niveau de l'intercommunale, votre commune joue un rôle assez actif ou plutôt...

B : Ben, c'est-à-dire qu'on a été parmi les huit premières communes à créer ça en 98. On a été rejoint par d'autres. Mais, c'est un service qu'on a voulu rendre en fait, et vous rencontrerez probablement d'autres gens, un service qu'on a voulu donner aux citoyens de notre commune pour qu'ils puissent, je dirais, sans aller dans leur pays d'origine, faire ça à moindre frais. Voilà, je dirais qu'actuellement, il y a un projet de construire une morgue là-bas qui est en cours. Je pense qu'il y a de beaux projets qui sont en cours, mais ce qui est positif, c'est que je dirais, ce qui a été fait il y a 22 ans aujourd'hui a été utile et va dans le sens, dans un sens très positif.

A : Et, au niveau des développements futurs, vous pensez que... Enfin, il y a une loi qui a été passée qui dit que les communes vont devoir faire en sorte d'accueillir tous les cultes dans leurs cimetières ou alors de trouver une solution par rapport à ça, vous pensez que cela va augmenter le nombre de personnes, le nombre de communes ?

B : Moi, je pense qu'il faut d'abord... Je pense que c'est une question sur laquelle il ne faut pas réagir trop vite. Je pense qu'il faut d'abord laisser les cimetières musulmans, multiconfessionnels parce qu'il y a aussi des parcelles pour les autres, faire ses preuves et qu'il ne faut pas commencer à croire qu'il y a une demande. Il n'y a pas une grosse demande. Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas une grosse demande ? Parce que le mouvement est encore un mouvement de rapatriement des corps vers le pays d'origine, nonobstant ce que tu as dit (*il parle à C*), mais pour l'essentiel, les gens font le rapatriement vers leur pays d'origine pour des raisons, voilà, sentimentales, c'est-à-dire que... Vous savez, c'est un choix très très très très complexe. C'est comme l'amour quoi, c'est irrationnel. Tu ne peux pas, dans un schéma comme celui-là, venir avec des logiques rationnelles, c'est ridicule. Moi, par exemple, si vous me dites à moi, moi je veux... D'abord, moi je ne serai pas incinéré, je serai dans un cimetière. Moi, je veux que mes enfants me voient, pas pour moi.

C : Vous allez rester ici alors ?

B : Oui, mais moi, je ferai le choix, parce que moi, je suis altruiste. Je ne vais pas dire « moi, mes parents », je vais plutôt me dire...

C : « Moi, mes enfants ».

B : Ben oui, je veux qu'ils aient la possibilité de venir se recueillir. Et puis, je tiens à l'enracinement. Je tiens à l'enracinement pour des raisons voilà, moi, toute ma vie, c'est la Belgique ; tout ce que j'ai fait, c'est la Belgique.

C : Vous êtes né ici.

B : Ben, j'ai tout fait ici. Si j'étais venu petit, je pense que j'aurais fait ce choix, parce que je suis né ici, mais toute ma vie est ici et puis, je me dis qu'offrir à ses enfants... Je comprends ceux qui font d'autres choix, mais moi, je pense, et là c'est tout-à-fait à titre personnel, moi, je crois au cimetière, en ses vertus thérapeutiques, psychologiques et humaines. Pourquoi ? C'est un endroit, comme quand tu vas pour la mort de quelqu'un auprès de la famille, tu es nu, tout le monde est égal, il n'y a plus de riches, il n'y a plus de couleurs, il n'y a plus de.... Et je trouve que ça manque. Par exemple, faire une vie sans ce type de recueils, c'est comme renoncer à de la thérapie.

C : Je te conseille un livre qui s'appelle « La Psychothérapie de Dieu » de Boris Cyrulnik.

B : Ah oui, je vois, le grand philosophe.

C : Oui, c'est vrai que pour certains, c'est important pour avoir la religion et pour avoir le deuil. Chacun a ses opinions...

B : Quand j'étais ****(anonymat de la fonction)*, j'avais visité les cimetières et on avait pris des mesures de protection. Ce sont des sites exceptionnels. Quand tu vas dans un cimetière, les gens sont à nu. C'est... C'est des endroits fabuleux, en fait. Il y a des bancs, tu peux même t'installer, tu peux avoir des moments de... Je dis, je crois vraiment aux vertus thérapeutiques du cimetière.

C : C'est beau, c'est très très...

B : Oh ça, d'un point de vue esthétique, patrimoniale, mais d'un point de vue humain, quand tu entres dans un cimetière...

A : C'est un peu des lieux de vie, au final, même si c'est là où on enterre des gens, c'est quand même un lieu de vie, puisque c'est là où on va se recueillir et où on fait face à nos sentiments.

C : Oui, tout à fait, c'est joliment dit. C'est assez spécial comme thématique de mémoire.

A : Oui, mais, à la base, j'étais partie sur les cimetières, mais un peu au niveau écologique dans les cimetières, parce que...

C : Oui, ça a fort changé.

A : Oui, c'est ça, et il y en a beaucoup qui veulent aller vers l'humusation, donc que le corps revienne à la terre et qu'on fasse du compost avec, un peu pour vulgariser la chose. Mais après, à force de lire...

B : Mais justement, le Parlement bruxellois a voté une loi qui permet aujourd'hui de pouvoir enterrer dans un linceul, et donc sans cercueil. Donc, ça rejoint un peu. Là, il y a eu des avis qui ont été rendus par des théologiens musulmans et d'un point de vue... De manière très générale, les théologiens musulmans, par exemple sur le don d'organe, etc., ont toujours été plus ouverts que dans les autres religions.

C : Les musulmans sont beaucoup plus ouverts ?

B : Ah oui, les musulmans, contrairement aux préjugés persistants, le don d'organe ne leur pose pas de problème. Les théologiens n'ont jamais dit... Ce n'est pas quelque chose qui pose problème. Et ici, le linceul, ben, je pense qu'il y a le coût, il y a l'effet sur l'environnement qui peut être positif, mais c'est un coût, c'est-à-dire qu'il faut couper des arbres quoi. Et moi, j'ai lu aussi... Et trois, c'est le social quoi. Moi, j'ai demandé récemment à nos services de regarder le coût sans linc... sans tombeau quoi, avec linceul pour aussi intéresser cette communauté, pour leur dire « vous faites un rapatriement, vous mutualisez dans une assurance, ça coûte autant, mais si vous faites le choix du cimetière multiconfessionnel... », pour faire un peu la promotion. Mais, je crois qu'on serait étonné du coût. Le seul élément qui plaide vers le pays d'origine, c'est que souvent, comme c'est dans une petite ville, il n'y a pas de concessions qui sont signées, tu fais l'enterrement, c'est à vie. Alors qu'ici, dans les villes, évidemment, il y a des concessions. Mais, c'est aussi le cas dans les villes dans les pays d'origines. Je veux dire, le problème de la place, que tu vas dans les villes en Italie, en Turquie et au Maroc, dans toutes les villes, tu as le même problème. Parce que le problème dans les villes, partout c'est pareil, la mobilité, le stationnement, y compris le stationnement durable, donc tu ne peux pas, dans un cimetière... Et des concessions existent partout. Donc, moi, j'ai demandé d'ailleurs récemment de voir un peu comment ça... Le coût pour que quelqu'un qui n'est dans aucune assurance, par exemple des assurances ici auprès de banques ou des associations qui font le rapatriement...

C : Il y en a une qui est super spécialisée là-dedans, une assurance où tu paies même...

B : 40 euros, 50 euros, 60 euros par an...

C : Une assurance où tu peux même avoir un enterrement de luxe.

B : Oui, tu peux même avoir de tout. Mais, il y a des gens qui n'ont pas souscrit à ce type d'assurances et ce serait intéressant qu'on aille un chiffre, pour leur dire. Mais, ils le font, ils

font souvent des collectes. Il y a souvent des histoires avec des migrants aussi, avec des gens qui ne sont pas en Belgique depuis longtemps et l'entraide est de mise.

A : D'accord. Et, du coup, la création de carrés musulmans à Bruxelles, cela n'a pas, en tout cas pour le moment, des impacts sur le nombre de rapatriements ? Cela ne diminue pas forcément énormément le nombre de rapatriements ?

B : Je n'ai pas de chiffres, c'est un sentiment que je partage avec vous. Mon sentiment à moi, c'est qu'encore la majorité continue, mais c'est une question... Vous savez, c'est le temps qu'il manque. Ma génération à moi, et souhaitons-nous une fin la plus retardée possible, ma génération à moi fera d'autres choix. Moi, je suis né ici, j'ai tout fait ici, mais c'est des choix quand même irrationnels. C'est comme le crématorium, le cimetière, c'est des choix privés, personnels et l'État ne doit même pas avoir un avis là-dessus. Vous savez, les gens font comme ils veulent quoi. Mais pour moi, le processus est un processus long, lent et qui est en cours, et donc, il sera couronné de succès. L'enterrement en Belgique, ce sera la réalité de demain, mais qui est déjà une réalité pour certains, mais demain, ce sera d'autant plus fort. Et de jour en jour, cela grandit, parce que de jour en jour, l'enracinement se fait plus, de jour en jour, les gens sont détachés de leur pays d'origine. Ça, c'est inéluctable. Prenez par exemple...

C : Enfin, t'as des nouvelles immigrations.

B : Tu as des nouvelles immigrations et par exemple, du côté...

C : Oui, parce que, par exemple, il faudrait analyser aussi. Ils sont très très forts accrochés à leurs cultes, ce sont les bulgares et les roumains.

B : Oui, mais les Africains par exemple, comme les Guinéens, c'est très difficile de les rapatrier là-bas. Donc, il y a des enterrements ici. Cela dépend des cas, cela dépend vraiment des cas.

A : Et, quand vous avez rejoint l'intercommunale, vous avez...

B : On est fondateur, on est une commune fondatrice, donc on est les avant-gardistes, c'est-à-dire qu'à l'époque, il y avait d'autres communes récalcitrantes qui avaient des préjugés, donc nous, on l'a fait.

A : Et vous avez eu des...

C : C'était l'époque de Guy Cudell ?

B : Non, c'était à l'époque de Jean Demannez, Guy Cudell est mort juste avant.

A : Et vous avez eu des réactions de la communauté musulmane face à cette décision ?

B : Une réaction qui était assez étonnante. À la fois, c'était positif, dans le sens où il y avait une prise en compte et notamment, vous savez, pour les morts nés, pour les enfants de bas âge, c'est quelque chose qui est déjà connu depuis 50 ans. Depuis 50 ans, quand les enfants sont en bas âges ou morts nés, on fait les enterrements ici, pour les cas de personnes sans famille ou sans entourage. Mais alors, il y a eu aussi évidemment toute l'économie autour qui est mise en péril, parce qu'il y a quand même les associations, il y a de l'argent qui est drainé, il y a les billets d'avion, les cercueils, il y a toute une économie.

C : C'est comme les mariages, c'est du business, oui.

B : Ben, c'est du business. Donc, il y avait aussi une...

C : Et les assurances aussi.

B : Oui, donc je crois qu'il y avait du bout des doigts, oui, c'était positif. Mais, je pense qu'à l'époque, beaucoup n'y croyaient pas trop, parce que... Enfin, ceux qui dirigent les associations musulmanes sont des gens qui ne sont pas nés en Belgique et qui ont un niveau d'intégration qui est... Vous savez, c'est difficile pour un immigré de s'intégrer. Un immigré ne s'intégrera jamais comme un enfant d'immigrés. Enfin, *(il s'adresse à C)* quand tu as été à l'école à Buenasado, tu n'as pas été à l'école à Saint-Josse ?

C : Non.

B : Et quand tu as fait toute ta vie en Argentine et que tu vis en Belgique, tu peux faire tout ce que tu veux, tu resteras Argentin jusqu'à la fin de ta vie.

C : Là, c'est anthropologique quoi. Effectivement, si tu es né et as grandi dans le ventre de ta maman, t'as les odeurs et les bruits.

B : Alors, je vais faire une remarque : j'ai choisi un mauvais exemple, parce qu'un Argentin sera Argentin tout le temps.

C : Oui ?

B : Ben, je veux dire, c'est des identités, il y a des identités qui...

A : Oui, il y a un attachement qui reste quand même.

B : Ben, quand tu dis Argentin, c'est le tango, c'est Messi, c'est Maradona.

(Petite pause pour demander un café à la secrétaire).

A : Donc, tantôt, vous avez mentionné le manque de place dans les cimetières, c'est aussi, je suppose, le cas ici à Saint-Josse ?

B : Non, pas encore. Le cimetière multiconfessionnel n'est pas encore arrivé à saturation.

A : Et dans votre cimetière ici ?

B : Non, encore de la place.

A : Non plus ?

B : Ben, je pense que la réflexion est prématurée pour nous. Moi, je pense qu'il faut d'abord que le cimetière multiconfessionnel soit saturé, que les dirigeants du cimetière multiconfessionnel, nos administrateurs respectifs, aient un débat entre eux, mais on n'en est pas là.

A : Oui, parce que je sais bien qu'ils parlaient de racheter, enfin de récupérer une parcelle supplémentaire pour 2030, si je ne me trompe pas, mais bon, c'est de la planification.

B : Oui, le processus est lent. Donc, ce que je vous ai dit, long, lent, mais certain. Donc, cette histoire, long, lent, mais certain *[sic]*. L'enracinement, c'est certain, mais c'est long et lent. C'est comme l'intégration. Les sociologues disent, et c'est marrant, c'est peut-être là la clé. La plupart des sociologues s'accordent à dire qu'une intégration, s'il fallait dire en combien de temps se fait une intégration, ils disent 80 ans, 80 à 100 ans. Et objectivement, on va arriver à ça. Quand je dis long, lent et certain, c'est vraiment ça. Une intégration, c'est l'immigré, l'enfant, l'enfant et tu arrives à la quatrième génération et là, tu es vraiment dans quelque chose d'enraciné totalement.

A : Et, est-ce que vous encouragez l'extension du nombre de membres au sein de l'intercommunale ? Parce qu'il y en a beaucoup... J'ai rencontré d'autres communes avant et elles me disent que, quand on est trop autour d'une table, on n'arrive plus à décider.

B : Oui, ça, je le crois. Moi, je crois qu'il faut garder une souplesse dans la gestion et éviter à un moment donné que ce soit un bazar. Oui. Donc, je pense que cette question est juste.

A : Qu'il vaut mieux ?

B : Ben, c'est-à-dire que ce qu'il faut, c'est... Je ne pense qu'il faut être fermé au dialogue, mais il faut bien réfléchir évidemment à comment on porte le dossier. Donc oui, je pense qu'il faut à la fois de l'ouverture, mais aussi de la prudence.

A : Donc, en Région bruxelloise, il y a cinq cimetières qui accueillent des carrés musulmans, dont un cimetière est une intercommunale, comment expliquez-vous que certaines communes n'aient pas choisi de créer des parcelles réservées aux musulmans dans leurs cimetières ?

B : Mais, c'est très différent, c'est-à-dire que nous étions progressistes, et puis, il y avait des communes qui n'étaient pas progressistes à l'époque. Et, je dirais que les tarifs que nous appliquons sont des tarifs tout à fait raisonnables. Nous, nous avons trouvé des solutions pour, je dirais, les citoyens de Saint-Josse de confession musulmane. Notre solution à nous est le cimetière multiconfessionnel. Le cimetière n'est pas saturé, donc il n'y a pas de questions qui se posent. Donc, la question du Ministre qui dit qu'il faut que les communes créent des parcelles, elle est caduque, parce que nous, on n'a pas attendu le ministre pour le faire. En 98, plusieurs communes se sont mises autour d'une table. Donc, actuellement, nous n'avons aucune intention, dans le cimetière de Saint-Josse, de faire une parcelle, parce que ce n'est pas du tout une demande. On est en contact avec les mosquées, on a fait le tour des mosquées il y a, je pense, quatre mois, et les Eglises, on a fait une journée porte ouverte avec les diacres. *(Il regarde C)* Tu as reçu une demande ? *(C fait non de la tête)* Aucune. Pour créer des parcelles, aucune demande, parce que, je dirais, le processus est long, lent et certain. *(Rires)*.

A : Et c'est un peu les mêmes raisons aussi qui poussent d'autres communes, qui ne font pas forcément partie de l'intercommunale et qui n'ont pas non plus de carrés musulmans ?

B : Oui. Enfin, ce qui pousse à ne pas faire de parcelles chez eux, c'est qu'eux n'ont pas pris le train et, à un moment donné, ils ont dû répondre à des demandes, parce que leur population de confession musulmane, quand ils viennent à l'intercommunale, doit payer un tarif qui est plus cher. À force de payer des tarifs qui étaient exorbitants, certains d'entre eux ont peut-être réagi pour ça, oui.

A : Et c'est normal pour vous qu'on fasse payer plus à des habitants issus de communes qui ne font pas partie de l'intercommunale ?

B : C'est logique. C'est comme si vous me dites que vous payez les frais de VOO et que votre voisin bénéficie du même service. La mutualisation, il y a des communes qui mettent de l'argent sur la table, il est normal que leurs administrés... Parce que nous, avec *** *(anonymat)*, on défend l'intérêt communal, on ne défend pas mon intérêt, le sien, on défend l'intérêt des habitants de la commune de Saint-Josse, et ces communes doivent défendre d'une manière ou d'une autre l'intérêt de leurs habitants. Et puis, n'oubliez pas que nous, cela fait quand même 22 ans qu'on investit, alors que d'autres n'ont pas investi pendant toutes ces années, alors qu'ils ont investi ailleurs.

A : Et... Quand on regarde un peu le rapport de l'intercommunale pour 2018, je pense, il y a beaucoup de personnes qui viennent de communes comme Anderlecht, Etterbeek...

B : Qui ne sont pas membres.

A : Qui ne sont pas membres, mais qui... Anderlecht et Etterbeek possèdent des carrés musulmans. C'est fou ça ! Comment vous expliquez qu'ils possèdent des carrés musulmans dans leur commune, mais qu'ils vont quand même venir se faire...

C : Parce qu'il y a de la famille.

B : Est-ce peut-être... C'est peut-être dû aux services.

C : C'est un meilleur service ?

B : Ah oui, parce que l'aménagement des parcelles, avec... tu as une espèce de bande où tu peux mettre le cercueil, tu as des bancs de recueillement, de prières, etc. En fait, tout le travail a été fait (*la secrétaire leur apporte leur café, ils la remercient*). Et je pense qu'il y a une expérience aujourd'hui. Et peut-être que, dans ces nouvelles communes où cette tradition vient d'arriver, il n'y a pas ce savoir-faire, ce *know how*. Je ne sais pas, je pose la question. Je ne dis pas que c'est ça, mais je pense que voilà, nous, on a développé un savoir-faire. Et moi, je suis allé... Voilà, je suis allé au crématorium il n'y a pas longtemps, je vais au cimetière et la dernière fois que je suis allé au cimetière, je crois que c'était il y a un an, ben l'équipe est formidable. Ils ont des habitudes, ils ont des réflexes qui plaisent à cette communauté.

C : Et l'accompagnement.

B : Et l'accompagnement. Je pense que cet élément ne doit pas être un élément étranger à cela.

A : Et aussi le fait que ça a été créé en 98, donc ça fait quand même un certain temps, il y a beaucoup de gens qui ont décidé de se faire enterrer là-bas, donc il y a une forme de confiance qui s'installe entre l'intercommunale et...

B : Complètement. Par exemple, le personnel de l'intercommunale que je connais, puisque je les connais quand même depuis 22 ans, ce sont des gens merveilleux et ils ont... ils ont la sensibilité, comment enterrer. Vous savez, il y a tout un rite... Toutes les traditions sont différentes et donc, il y a tout un rite qu'ils connaissent par cœur. Et donc, les interlocuteurs se connaissent, donc le président de la mosquée, l'imam, etc. et c'est vrai qu'ils paient un peu plus.

A : Et donc, oui, cela rejoint un peu ce que vous avez dit tantôt, mais on ne sait jamais si vous aviez d'autres raisons. Donc, quelles sont les raisons qui ont poussé votre commune à rejoindre l'intercommunale plutôt que celle de créer des carrés musulmans ?

B : Mais nous, on est fondateur. Donc, c'est aux autres qu'il faut poser la question. Non, mais, c'est-à-dire qu'on avait identifié des problèmes et on avait voulu répondre à une demande de cette communauté.

A : Oui, donc c'est par rapport à... Pourquoi ne pas avoir fait des parcelles musulmanes dans votre cimetière à vous.

B : Ben, je dirais qu'on était dans un contexte qui était moins ouvert qu'aujourd'hui. Donc, on est en 98, je rappelle qu'en 98... Bon, aujourd'hui, c'est vrai que le contexte est à nouveau difficile avec le populisme qui est fort présent dans le nord du pays, mais à l'époque, je dirais, en 98, c'est quand même le début de certains processus d'intégration. Et je crois que la fin des années 80 marque la fin du mythe du retour, c'est-à-dire que, jusque fin des années 70, les gens

vivent avec l'idée du retour vers leur pays d'origine. Et ce qui va finalement convaincre les parents à l'idée qu'ils ne retourneront pas, c'est les enfants qui commencent à travailler, à faire des études supérieures et universitaires. Mais, n'oubliez pas que 64-80, les enfants qui sont nés en 64 n'ont que seize ans, ils n'ont pas encore droit au chapitre, mais quand ils vont commencer à avoir droit au chapitre, les gens expriment évidemment le fait qu'on ne connaisse rien au pays d'origine.

C : Tes parents voulaient retourner ?

B : Ben, dans mon cas, mon père est l'un des premiers.

C : Il est retourné ?

B : Non, il a vécu... Mon père a vécu dans les deux pays quoi. En fait, il a été faire des projets là-bas, il a fait des projets ici. En fait, il était... Mais, il était de là-bas, parce qu'il avait 31 ans, il avait déjà construit quelque chose là-bas. Il a travaillé en mine, il avait un bistrot, il a créé des associations. Mais, l'idée du migrant, c'est d'avoir un peu d'argent et de retourner dans le pays. Mais après, il y a la réalité des enfants qui sont scolarisés ici et puis, il y a un moment de basculement. Et le moment de basculement, c'est quand même la fin des années 80. Et cela va se traduire, sur la question que vous étudiez, à la fin des années 90. En fait, moi, par exemple, j'ai un petit frère mort-né en 69, qui est enterré à Charleroi, au cimetière. Donc, les gens faisaient ce qu'ils pouvaient à l'époque. Et donc, ces questions-là, c'est des questions qui se vivent, c'est des questions, voilà. Et je pense que la commune de Saint-Josse en 98 avec d'autres communes progressistes de gauche vont vouloir trouver des solutions à ce problème, alors que d'autres ferment toutes les portes. Mais, de là à nous demander en 98 d'aller le faire au cimetière de Saint-Josse, c'est impossible. Impossible à l'époque, c'est un véritable tabou. En parler aurait déjà été un sacrilège. Ah non, c'était impossible. Personne n'y avait même pensé, parce que personne n'aurait osé y penser.

A : Ah oui, c'est dans les mentalités.

B : C'était inimaginable...

C : C'était impensable que les gens aient un enterrement avec un rituel...

B : Non, parce qu'à l'époque, le crématorium n'est pas une majorité, les gens continuent à aller au cimetière et à l'époque, c'était inimaginable. Maintenant, tu as des cimetières qui se désinvestissent, tu vois les pierres tombales qui sont dans des états, ma foi, parce que les familles n'y vont plus, les crématoriums grandissent, on en construit d'autres. Donc, c'est normal aussi que la question de la parcelle musulmane dans un cimetière au départ chrétien était un tabou à l'époque. Et alors, il fallait construire et c'était aussi... Il y avait aussi un tabou de l'autre côté. Il y avait aussi un tabou chez les musulmans de se dire « on va aller dans un cimetière chrétien ». Ah oui, il y avait aussi ce même tabou chez les musulmans.

C : Et aussi, chez les athées, tu veux avoir un enterrement athée, tu dois te battre pour que ce soit un peu convenable et pour avoir un certain rituel.

B : Oui, mais maintenant, tu l'as au crématorium.

C : Oui, mais ce n'est pas toujours évident.

A : Il reste quand même une petite touche de religieux malgré tout, même si on voudrait...

C : Oui, donc c'est vrai qu'il y a un travail là-dedans... C'est intéressant, c'est intéressant.

B : Oui, c'est... En fait, le sujet dont traite Mademoiselle...

C : Oui, c'est très large, c'est très large...

B : En fait, le sujet qui est le dernier maillon de l'intégration réussie. Mais en fait, maintenant, c'est très personnel ce que je dis, mais le sujet que vous traitez, c'est la question de l'enracinement. Moi, je ne parlerais pas comme ça, je dirais l'enracinement des populations immigrées de confession musulmane. Parce que c'est ça hein, quand tu choisis d'être enterré ici, tu le fais pour tes enfants, mais le faire, c'est l'enracinement. C'est vraiment ça, l'enracinement. Tu prends l'arbre. C'est quoi l'immigration, c'est un arbre. Tu l'arraches, tu le déracines et tu veux l'enraciner sur une autre terre. Ça, c'est l'immigration ! Ça, c'est l'immigration, c'est la métaphore de l'immigration, c'est ça. Si l'arbre est trop grand, c'est compliqué.

C : Ah ben oui.

B : C'est compliqué !

C : Il y a un grand risque.

B : Il y a un grand risque et tu sais ce qu'il leur arrive à ceux-là ? Ils tombent malade et ils ne sont jamais bien, parce qu'ils ont été déracinés très tard dans l'âge. Mais, s'ils sont petits, c'est facile et si ce n'est même pas... Si c'est juste la semence, ...

C : Si c'est la graine...

B : Si c'est la graine, c'est encore plus facile. Mais, c'est vraiment ça.

C : C'est une belle métaphore.

B : Et ici, à la fin, c'est l'arbre qui se meurt : il reste ici et il s'est enraciné.

A : C'est bien, parce que je devais un peu modifier ma question de recherche, parce qu'il fallait un peu que je l'améliore en fonction de mes « découvertes » sur le terrain et là, vous m'avez donné un bon terme que je pourrai utiliser dans ma question de recherche.

B : Mais complètement ! Et je vais vous dire quelque chose de peut-être pas aussi fort, mais pour moi aussi fort et que *** (*anonymat*) soit témoin de ça. Je vais vous dire, dans la vie, les moments les plus forts de ma vie, et je le dis souvent, ce n'est pas les mariages...

C : C'est les morts.

B : C'est les moments où soit aller remettre les condoléances et être là, soit aller au cimetière et au crématorium. J'étais au crématorium il y a environ trois semaines pour la mort d'un ami. Mais c'est des moments exceptionnels, parce que c'est chouette de ne plus être membre d'une classe sociale, de ne plus être réduit à une origine ou être réduit à l'argent, d'être semblable aux autres. C'est le seul moment où on est tous égaux devant la mort. Et ce qui est chouette, ce que moi j'essaie de faire, c'est de garder ce moment le plus longtemps possible dans ma vie. Tu vois, quand je reviens de la rue du silence du crématorium, j'essaie de garder cet esprit le plus longtemps dans ma vie, parce qu'à chaque fois que je vis avec cet esprit, je suis meilleur, je pense. À chaque fois que je retourne dans une vie un peu... et là, tout revient, toutes ces appartenances multiples qui nous divisent, alors qu'en réalité, le cimetière, que ce soit multiconfessionnel, chrétien, etc., on est tous pareils...

C : Il n'y a qu'une certitude dans la vie, c'est qu'on va tous mourir et c'est la même chose pour tout le monde.

B : Et dans ces moments-là, ce qui est beau aussi, c'est que tu vois les gens, ils sont exceptionnellement beaux, c'est-à-dire que les gens inattendus montrent leur humanité. Et moi, je trouve que de ce point de vue-là, votre sujet est...

C : Moi, je préfère encore la naissance. (*Rires*) Je préfère la naissance à la mort, mais c'est vrai que la naissance est une mort.

B : Mais, en fait, je suis moins à l'aise avec la naissance.

C : C'est parce que vous êtes un homme.

B : Oui, complètement, complètement, mais c'est vrai. Et puis, pour un homme, c'est difficile d'aller à la naissance... Je veux dire c'est plus un truc, voilà, on est tombé dans les stéréotypes purement masculins, mais t'as l'impression que tu gênes quoi. Moi, je suis gêné par rapport à la dame qui vient d'accoucher. C'est pas simple. Par contre, une femme, c'est exceptionnelle. Les femmes, quand tu les vois dans des moments comme ça, tu as l'impression que c'est énorme quoi, elles revivent tout ce qu'elles ont vécu. Et nous, on est jaloux quoi, on n'a pas pu enfanter. (*Rires*) Non mais c'est vrai, moi je resterai un jaloux toute ma vie, mais c'est injuste quoi. Vous avez de la chance, vous avez ce lien. Et nous, on est là, à côté, on ne peut rien faire. Bon, assez d'état d'âme.

A : En fait, j'arrive à la fin de ma liste de questions. Donc, je me demandais si j'avais omis peut-être de mentionner certaines choses qu'il serait intéressant d'aborder dans le cadre de mon mémoire.

B : Non, je pense que vous avez posé toutes les bonnes questions. Donc, je pense qu'aujourd'hui, le grand défi, c'est le linceul, c'est-à-dire l'enterrement avec linceul qui va progressivement être... Et, je pense que le linceul est à la fois social, parce que le coût va être amoindri, ce qui est bien, et environnemental.

C : Environnemental, c'est important.

B : Environnemental, parce qu'il y aura moins d'arbres coupés. Et, par rapport à la question de l'enracinement dont on parlait, ce sera un accélérateur de l'enracinement. Pourquoi ? Parce que le modèle économique du linceul coûtant moins cher fera à terme des dégâts.

C : Des dégâts, pourquoi ?

B : Je t'explique. Si tu vas te faire enterrer, par exemple tu prends le cas du Maroc et de la Turquie, les deux grands pays, tu tournes autour de 2 800 et 3 300 euros, disons. Mais, sur le modèle du linceul, il y a moins les billets, pas de cercueil et tout ça, ça va te coûter moins cher : à mon avis, ça peut être 1 500, voir 1 000 euros, 1 000 euros disons. Quelqu'un qui paie 50 euros à une assurance pour l'enterrement, si tu lui dis à un moment, ça coûte 1 000 euros, tu peux peut-être créer autre chose à la place. Par exemple, aujourd'hui, comme ça, vous avez l'idée, moi j'ai interrogé, il y a dix ans, j'ai interrogé les associations qui font ça. J'ai dit « mais tiens, pourquoi est-ce que vous ne proposez pas une formule Belgium ». (*Il fait un bruit d'hésitation*) Vous voyez, c'est une bonne idée, mais ils font des affaires, il y a des commissions, des pourcentages sur le cercueil, sur le billet, enfin, il y a du fric qui est derrière. Et donc, tiens une autre info, mon père avec un de ses amis, ils ont créé l'association de rapatriement des corps de son village il y a 45 ans. C'était des hommes sérieux. 70, il a créé l'association et cette association existe toujours. Et il a... avec cette association, il a fait la restauration du cimetière et il y a douze ans de ça, j'ai fait la même chose, j'ai participé à ça. On a pris un architecte pour faire les chemins, on a fait un appel pour voir si les tombes... Si

les gens s'en souvenaient et on a fait lever les tombes... Voilà, les gens d'il y a deux siècles, tu sais bien. Mais, ce qui était intéressant, c'était de voir à ce moment-là, quand on fait tout ce travail de restauration du cimetière, etc., parce qu'on a levé 120 000 euros de collecte, avec un schéma qui était très drôle d'ailleurs, je fais une petite parenthèse. On a dit « ceux qui ont une bonne situation, 1 000 euros, ceux qui travaillent, je crois, 250 euros et les chômeurs et autres 100 euros ». Tout le monde donnait et tout le monde était obligé de donner et c'était en fait la même démarche que ce qu'ils avaient fait il y a 40 ans en disant ceux qui ont une bonne situation, ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. C'est marrant, il y a parfois des formules comme ça qui tiennent. Si tu gagnes bien ta vie, tu donnes plus.

C : Oui, il faut de la solidarité.

B : Mais tout le monde doit donner, tout le monde doit donner. Quand on a fait ce travail, on a posé toutes les questions ici et c'est là qu'on a vu que les gens commencent à être aussi dans des logiques de faire ça en interne quoi, ici.

C : Moi, je voudrais juste encore rajouter quelque chose, c'est qu'aujourd'hui, Bruxelles, et cela va devenir la Belgique entière, Bruxelles, c'est devenu la ville la plus cosmopolite du monde après Dubaï. Donc, cela veut dire qu'il y a une énorme multitude de cultures, donc il n'y a pas juste les musulmans, il y a l'Eglise évangélique, il y a des multiples Églises évangéliques, il y a l'Église orthodoxe... Enfin voilà, c'est assez intéressant à voir tout ça. Donc, tout ça, ça va encore rendre ça plus complet, plus divers, c'est intéressant quoi. Mais là, effectivement, les années 60, c'était d'abord la migration des familles turques et marocaines qui venaient. Maintenant, il y a...

A : De l'Est.

C : Oui, la migration de l'Est et ça fait beaucoup plus de...

A : Mixité.

B : C'est comme le cimetière chrétien : ce n'est pas les Belges qui se font enterrer dans le cimetière chrétien, c'est tous les chrétiens.

C : Oui, les églises catholiques sont en train de se vider des « Belges », donc ceux qui y sont nés. Donc, je pense que là, c'est un peu un *momentum*. Mais, on ne peut pas tout faire : si tu fais le choix de l'enracinement au niveau des musulmans, comme le dit B (*anonymat*). Mais, c'est vrai qu'aujourd'hui, cela devient de plus en plus complexe.

A : Oui et cela va se complexifier de plus en plus aussi avec le temps.

C : Oui.

B : Complètement avec la diversité de l'immigration. Par contre, le cimetière multiconfessionnel rassemble, c'est-à-dire qu'à un moment donné, au-delà des diversités d'origines... Moi, j'ai été pour l'enterrement d'un jeune guinéen qui était tombé... Je suis allé pour d'autres africains, pour des marocains, c'est-à-dire... Et alors, je suis allé... Je remarque que c'est quand même un lieu de rassemblement, c'est-à-dire qu'au-delà des pays d'origine, ce cimetière multiconfessionnel rassemble sur base religieuse ou de... Parce qu'il y a différentes religions évidemment. Mais de ce point de vue-là, on remarque que c'est quand même la seule solution : on ne peut pas imaginer un cimetière multiconfessionnel, un autre pour les Turcs, un autre pour les Marocains.

C : Non.

B : Mais, c'est quelque chose qui a couru à un moment donné dans les esprits et je pense que voilà, c'est quelque chose qui est en cours. Je pense que, voilà, la conclusion c'est vraiment long, lent, mais c'est certain.

A : Merci beaucoup.

Fin de l'enregistrement.

Entretien n°4

Date de l'entretien : 17/02/2020

Lieu : Etterbeek

Personnes présentes : Priscilla Belot et la commune d'Etterbeek

Thème : Quels sont les facteurs influençant la mise en place des carrés musulmans en Région bruxelloise ?

Introduction :

- Saluer.
- Remercier d'avoir accepté l'entretien.
- Expliquer l'objectif de ce travail.
- Demander autorisation pour enregistrer en garantissant l'anonymat.
- Lancer l'enregistrement.

Entretien :

Origine

- Comment la création d'une parcelle seulement dédiée aux musulmans a-t-elle été mise à l'agenda dans votre commune ? (Est-ce lié à la présence importante de musulmans sur le territoire de votre commune ? [12,8%])
- Quel est le rôle joué par les entreprises funéraires musulmanes dans ce processus ?
- Quel est le rôle joué par les organisations musulmanes ? Ont-elles exercé une pression sur la commune afin d'encourager la création de ces parcelles ?
- Ces parcelles sont-elles financées par de l'argent public, par des organismes religieux et/ou par la communauté musulmane en général ?
- Pensez-vous qu'il s'agisse d'une bonne alternative par rapport au rapatriement du corps ?

Statistiques

- Possédez-vous des statistiques sur le nombre de personnes qui ont choisi d'être inhumées dans les carrés musulmans de votre commune ?
- Avez-vous observé une diminution du nombre de personnes ayant opté pour le rapatriement de leur corps vers leur pays d'origine ?
- Possédez-vous des statistiques sur le nombre de personnes habitant en dehors de votre commune et ayant décidé d'être inhumées dans les carrés musulmans de votre cimetière communal ?

Accueil de la décision

- Quelle a été la réaction de la communauté musulmane face à la décision de créer ces carrés musulmans ?
- Et celle des individus extérieurs à cette communauté ? Avez-vous reçu des plaintes ou des encouragements ?

Point de vue organisationnel

- Au niveau de l'organisation de la vie du cimetière, y a-t-il eu des changements notables depuis cette décision ? (Adaptation des heures d'ouverture, par exemple)
- La mise en place de ces carrés musulmans ne renforce-t-elle pas le problème de manque de place que connaissent de nombreuses communes bruxelloises dans leurs cimetières ?
- Les différentes branches de l'islam (chiisme, sunnisme) sont-elles représentées dans le cimetière de votre commune ?
- L'ensemble des rites musulmans sont-ils respectés ? (Le mort tourné vers La Mecque, inhumé dans un linceul, lavage du corps)
- Commence-t-on par remplir les parcelles situées à l'Est, comme cela se fait dans le cimetière de Bobigny en France ?
- Existe-t-il des carrés musulmans réservés aux femmes et aux enfants, comme on peut l'observer dans d'autres cimetières ?

Autres communes

- En Région bruxelloise, il y a 5 cimetières qui accueillent des carrés musulmans, dont un cimetière est une intercommunale. Comment expliquez-vous que certaines communes n'aient pas choisi de créer des parcelles réservées aux musulmans dans leurs cimetières ?
- Certaines communes ont opté pour la mise en place d'un cimetière intercommunal, qu'est-ce qui pourrait justifier ce choix ? Pourquoi votre commune n'a-t-elle pas choisi de participer à cette intercommunale d'inhumation ?
- En 2017, 39 concessions de l'Intercommunale d'Inhumation ont été attribuées à des défunts issus de votre commune. Comment expliquez-vous le fait que ces personnes n'aient pas opté pour une concession dans votre cimetière communal ?

Conclusion :

- Annoncer que l'entretien touche à sa fin.
- Demander si la personne a quelque chose à rajouter.
- Conclure en remerciant.
- Eteindre l'enregistreur.
- Saluer.

Résumé du coup de fil préalable à l'entretien

Ce coup de fil a eu lieu avec un membre du service décès de la commune d'Etterbeek le 15 octobre 2019. Voici les informations obtenues.

La création d'une parcelle musulmane à Etterbeek est le fruit d'une décision communale. Il s'agit d'une volonté de la commune de rendre service à la population. C'est le collège qui prend les décisions. Il s'agit donc d'un choix politique.

Il y a actuellement 6 tombes dans cette parcelle. La première inhumation a eu lieu en 2008. Le cimetière etterbeekois possède également 3 parcelles juives et une parcelle orthodoxe.

La parcelle musulmane d'Etterbeek est victime du succès de l'Intercommunale d'Inhumation : beaucoup de défunts etterbeekois choisissent d'y être inhumés.

La personne au bout du fil a insisté sur l'importance de la loi publiée au M.B. fin 2018, début 2019. Elle a également insisté sur l'absence de réaction de la population etterbeekoise face à cette décision : elle expliquer cela par le fait que les etterbeekoïses ne savent pas que ça existe.

Le corps d'un défunt musulman inhumé dans la parcelle musulmane etterbeekoise est bien tourné vers La Mecque.

Retranscription entretien n°4

Date de l'entretien : 17/02/2020

Lieu : Etterbeek

Personnes présentes : Priscilla Belot et la commune d'Etterbeek

Thème : Quels sont les facteurs influençant la mise en place des carrés musulmans en Région bruxelloise ?

L'entretien s'est déroulé dans le bâtiment de la commune d'Etterbeek. Après avoir demandé l'autorisation d'enregistrer et garanti l'anonymat, l'entretien peut commencer.

A : Priscilla Belot

B : Commune d'Etterbeek

A : Merci de me recevoir. Donc, comme je l'ai dit, l'objectif de mon mémoire, c'est de déterminer quels sont les facteurs qui ont influencé la création de carrés musulmans dans les cimetières bruxellois. Et donc, ma première question, c'est : « Comment la création d'une parcelle seulement réservée aux musulmans a-t-elle été mise à l'agenda dans votre commune ? » C'est... À cause de... Enfin, pour quelles raisons ?

B : Ça s'est passé en 2004 en fait à Etterbeek où le règlement général sur les funérailles et les sépultures a été revu de manière... De manière intégrale et... Euh... C'est un ancien règlement, donc on en a profité pour essayer de... Donc, moi je travaille à l'état civil depuis 2001, donc je venais d'arriver depuis quelques années en 2004 en tant que responsable. Donc, l'idée c'était de revoir tous ces règlements et l'officier de l'état civil de l'époque, outre ce travail de toilettage, a également eu des demandes de la part de citoyens de la commune pour la création de ces parcelles dites confessionnelles ou philosophiques et, euh... Qui étaient antérieures à 2004, je crois que c'était en 2003, et ça a poussé donc, au moment où on a revu le règlement en 2004, de créer ces parcelles. Et, on a créé, à proprement parler, pour commencer en 2004 une parcelle musulmane, effectivement. Cela s'est fait en 2004, à la fois un travail de retoilettage, mais aussi suite à une demande.

A : Et la demande, parce que je sais bien qu'à Uccle, par exemple, c'était une demande de la communauté juive, ici, c'était vraiment de la communauté musulmane ou c'était d'une autre communauté ?

B : Ben, je pense que c'était la communau... C'était pas la... La... Donc, on a des parcelles euh... On a des parcelles juives, je fais un petit *retroact*, on a des parcelles juives à Etterbeek qui datent déjà d'avant 2004. Là, cela date... La demande provenait vraiment de la communauté, d'ASBL religieuses, de mutualités d'inhumation qui avaient introduit une demande... Euh... Ça c'était au niveau des... Ça a conduit à la création de trois parcelles juives avant 2004. Mais là, pour 2004, je pense que c'est des demandes de particuliers en fait. On a eu deux, trois courriers d'habitants de la commune qui étaient musulmans et qui avaient demandé

la création ici d'une parcelle. Et là, ça ne vient pas vraiment de toute la communauté, mais c'est des demandes plutôt individuelles. Et mon échevin, l'échevin de l'époque pardon, c'était Françoise Bertiaux, avait décidé d'y réserver une suite favorable en créant, puisqu'il existait déjà des parcelles juives, et qu'il y a une demande, on a créé la parcelle musulmane en 2004.

A : Et, maintenant, au niveau de la création de ces parcelles et de la gestion de ces parcelles, les entreprises funéraires musulmanes jouent un certain rôle ou c'est la commune qui prend tout en charge ?

B : C'est la commune qui prend tout en charge. Je me souviens qu'à l'époque, en 2004, quand on a créé la parcelle musulmane, il y a un imam qui est venu, on a eu des entretiens avec un imam. Donc, il fallait que le sol soit vierge, que les tombes soient orientées vers La Mecque, donc je sais que là, il y a eu un entretien sur les besoins spécifiques de la création de ce type de parcelles. En tout cas, suite aux recommandations de l'imam, on a adapté la parcelle en conséquence. Mais, je veux dire, on n'a pas eu l'intervention d'entrepreneurs de pompes funèbres. C'est la commune qui a aménagé la parcelle. Et, lors d'un décès, dès qu'il y a une volonté d'acheter une concession dans ces parcelles, on passe directement via le service de l'état civil, donc que ce soit un particulier ou un entrepreneur de pompes funèbres.

A : Et, du coup, elles sont financées par de l'argent public, il n'y a pas de financement privé ? Parce que, je pose toujours la question, parce que je sais bien que des fois, ils aiment bien financer...

B : Non, il n'y a pas eu de... De financement. Enfin, c'est la commune qui a pris en charge la totalité de l'aménagement de ces parcelles. Oui. En tout cas, pour la parcelle musulmane, il n'y a pas d'intervention, c'est totalement sur fonds communaux.

A : D'accord, merci. Et vous avez remarqué... Enfin, je ne sais pas si vous avez accès à ces données-là, mais est-ce qu'il y a une diminution du nombre de rapatriement des corps depuis que vous avez donné accès...

B : Je dois vous avouer que comme ça, je n'ai pas le... je n'ai pas accès à ces informations, donc je ne saurai pas vous le dire. Encore une fois, peut-être que ma collègue qui travaille au service des décès-inhumations, on pourra peut-être se voir ultérieurement, peut-être qu'elle... Donc, tous les jours, en gros, on a, au bureau des décès, quelqu'un qui acte les décès qui ont lieu sur Etterbeek et voit donc la destination des corps, que ce soit pour le cimetière ou vers les rapatriements. Peut-être que là, je pourrai avoir des statistiques. Mais, en tout cas, je pense que c'est difficile pour moi de répondre à ça. Mais, je sais que la parcelle musulmane, pour faire court, a trois ou quatre, ou je peux téléphoner pour être sûr, mais je pense qu'il y a cinq corps pour la parcelle. Donc voilà, objectivement, on ne peut pas dire qu'il y a une demande massive. Est-ce que... Donc, je ne connais pas les raisons. Est-ce que, malgré tout, les gens préfèrent être rapatriés ? Voilà, voilà, ça, je n'ai pas eu d'entretiens spécifiques avec les familles, des familles etterbeekoises qui auraient fait le choix en disant « voilà, on hésite entre une inhumation à Etterbeek dans les parcelles musulmanes ou le rapatriement ». Je vous avoue qu'ici, on se limite à créer ce genre de parcelles et à acter la décision des familles. Donc, je ne sais pas vous dire si... Je peux avoir les chiffres par rapport au nombre de rapatriements, c'est possible pour moi de voir un peu le nombre de corps qui partent à l'étranger, donc à mon avis, ça doit être possible. Donc voilà, l'incidence réelle, malheureusement je n'ai pas de précisions.

A : D'accord. Oui, par contre, ce que vous disiez par rapport à la demande, c'est intéressant, parce que, quand on regarde l'intercommunale d'inhumation, chaque année, elle sort un rapport. Il y a quand même pas mal de personnes qui proviennent d'Etterbeek qui se font inhumer là-bas. Maintenant, je ne sais pas si c'est plus... Ils ne font pas la différence entre les juifs, les musulmans, etc., donc je ne sais pas si c'est plus la communauté musulmane ou la communauté juive qui choisit d'aller là-bas. Mais, vous savez peut-être plus ou moins pourquoi ?

B : Oui, c'est très bizarre. Je... Je ne comprends... Enfin, oui, voilà, je n'ai pas d'explication. C'est un peu bizarre, parce que, de toute façon, voilà, la commune d'Etterbeek a décidé de ne pas s'affilier à l'intercommunale d'inhumation de Bruxelles. Pourquoi ? Parce qu'on a décidé de créer nous-mêmes nos parcelles confessionnelles, donc on ne voyait pas l'utilité d'adhérer à cette intercommunale. Maintenant, c'est vrai que comme on ne fait pas partie de... Enfin, comme la commune n'en fait pas partie, je pense qu'en cas d'inhumation là-bas...

A : C'est doublé.

B : ...Le prix est doublé. Et donc, pour moi, je ne l'explique pas. Je n'ai pas d'explication. Je me mets à la place des familles. Pourquoi payer deux fois le prix alors qu'Etterbeek en a ? Est-ce que c'est un manque d'information ou est-ce que... Je ne vois pas la différence. Je sais que tout un temps, il y a eu un problème à Etterbeek au niveau du signe de sépulture à placer. Donc, à Etterbeek, on demandait... On a repris le règlement seulement... Donc, 2004 on refait le règlement et on intègre les parcelles. Deuxième grande réforme du règlement, c'était en 2017 ou 2018, on a revu le règlement. Et donc, comme je disais, ce qui pouvait poser problème pour les... Au niveau du rite musulman, c'était que dans le règlement, on imposait le placement d'un signe de sépulture, et donc d'une stèle, qui était apparemment en contradiction avec les rites musulmans. Et là, je pourrai comprendre éventuellement que cette obligation qu'on impose, on l'impose sur le placement d'une stèle pleine, ait pu poser problème. Et, comme je vous l'ai dit, on a revu notre règlement il y a deux ans et on a changé la définition de la notion de stèle à placer, donc ça veut dire qu'on doit placer un monument, mais qu'il peut être ouvert. Donc, on a fait des aménagements pour permettre justement une adéquation avec le rite musulman. Mais malheureusement, enfin pas malheureusement, je ne peux pas me prononcer, mais je constate que depuis lors, il n'y a pas eu non plus nécessairement une augmentation. Et donc pour moi, c'est une interrogation.

A : En plus, c'est curieux, parce que par exemple, vous, votre cimetière est quand même référencé au sein de l'Exécutif des musulmans de Belgique, alors que par exemple Jette, qui a aussi un cimetière multiconfessionnel, n'est pas référencé. Donc, ça ne peut même pas être une question que l'Exécutif des musulmans de Belgique ne vous reconnait pas, puisque c'est mis...

B : Oui, non, je ne comprends pas. Pour la petite histoire en plus, on a revu notre règlement maintenant il y a quelques mois et on a... Enfin, je voulais dire : est-ce que le problème aurait été tarifaire ? Voilà, est-ce que... J'ai évoqué le problème au niveau des signes de sépulture. Au niveau des prix, je pense qu'on a toujours été plus ou moins similaire avec l'intercommunale. Maintenant, on a encore revu notre règlement et on rediminue... Enfin, les prix sont en deçà de la moyenne régionale. Enfin, voilà, ce n'est pas que je fais la promotion du cimetière d'Etterbeek (*rires*), mais je pense que tout est en place pour que, tant d'un point de vue respect des rites, on a en fait tout mis en place pour que les habitants de la commune qui ont cette conviction philosophique puissent être inhumés là, dans les mêmes conditions et au prix, je pense, moins cher que l'intercommunale. La volonté des autorités ici, c'est de créer

vraiment un cimetière qui permette d'accueillir les rites de toutes les confessions et que tout le monde puisse y être inhumé selon sa... À des prix abordables, parce qu'un enterrement, voilà, c'est vrai que ça coûte cher un enterrement. Je n'explique pas, pour l'instant, ce manque d'attrait pour la parcelle.

A : Et au niveau de... Oui, donc, vous avez parlé de... Donc, vous avez votre propre cimetière et c'est une question de prix ? L'intercommunale a été créée en 98 et elle a été mise en place tout doucement vers les années 2000. Est-ce que c'est une question du coût pour rejoindre l'intercommunale ou... C'est ça qui a posé problème ou c'est vraiment une volonté d'avoir un cimetière, enfin des carrés musulmans à Etterbeek ?

B : Je ne pense pas que ce soit une question de prix. Enfin, ce qu'il se passe, c'est qu'on a la chance à Etterbeek d'avoir un cimetière qui a une très très grande superficie. Je pense qu'il y a 18 ou 20 hectares. Donc, on a de la place pour faire court. Et donc, on s'est dit, pourquoi ne pas... Voilà, à partir du moment où on a la possibilité de créer des parcelles philosophiques, pourquoi ne pas le faire et pourquoi payer. Enfin, voilà, pourquoi aller dans une intercommunale d'inhumation, alors que chez nous, il y a une volonté politique de le faire et on a la place. Donc, je pense que c'est une question de volonté politique qui se couplait à une possibilité matérielle de le faire.

A : Vous avez eu des réactions de la part de la communauté musulmane face à la décision de créer des carrés musulmans ?

B : Non, on n'a pas eu vraiment des... Je pense que voilà les habitants ont été cont... Ceux qui ont introduit une demande ont été satisfaits. On n'a pas été plébiscité, on n'a pas eu un retour manifeste d'un Exécutif ou de qui que ce soit... Enfin, on n'en a pas besoin non plus, je pense. Le politique n'a pas besoin. On n'a pas vraiment eu de retour. Maintenant, on a encore créé une parcelle pour le rite... Il y a une nouvelle parcelle qui a été créée, donc dès qu'il y a une demande, on a intégré ça dans notre règlement, qu'il y ait une possibilité de faire une demande au collège de créer... Sur base d'une demande, le collège peut analyser et le faire. Donc, on le fait pour tous les cultes.

A : Et, peut-être que vous avez aussi reçu des plaintes, des avis négatifs par rapport à ça ?

B : Ecoutez, non. Oui, je vois ce que vous voulez dire, non. Aucun habitant ne s'est plaint de la création de ce type de parcelles. Je vous dis, on a trois parcelles juives, une parcelle musulmane, maintenant, on a le culte orthodoxe également reconnu par la Constitution. On a eu une demande et on en a également créé une il y a un an. Donc, c'est vrai qu'on pourrait l'envisager. On n'a pas eu de plaintes.

A : Oui, parce que ce matin, j'ai vu une autre commune (*cf. entretien n°3*) et là-bas, ils disaient qu'ils avaient rejoint l'intercommunale parce qu'ils n'auraient pas pu imaginer créer chez eux des parcelles musulmanes...

B : Oui, ils voulaient la neutralité...

A : Oui, oui, c'est par rapport à la mentalité des gens. C'était à la fin des années 90 que l'intercommunale a été créée et donc, à ce moment-là, ce n'était pas envisageable. Et donc vous, c'est au début des années 2000 et ça reste quand même envisageable, finalement ?

B : Oui, je pense que les autorités ici, même encore maintenant, on vient de créer une nouvelle parcelle, c'est vraiment politiquement... De toute façon, ce sont les autorités qui décident oui

ou non de créer et ils ont chaque fois vu ça comme un service créé pour les Etterbeekoï. Et donc, ils n'ont pas vu ça comme une...comme quelque chose qui pouvait être perçu négativement. C'est leur décision... Mais, en tout cas, au niveau des retours, moi, en tant que *** (*anonymat*), je reçois quand même de temps en temps des lettres ou des courriers dans différentes matières de gens qui sont mécontents pour x raisons, mais en tout cas, au niveau de la création de ces parcelles, moi, de mon expérience, on n'a pas eu de retours négatifs.

A : Et donc, vous avez dit que vous aviez adapté les règlements du cimetière et justement, quand j'avais interrogé quelqu'un de l'intercommunale, il m'avait dit qu'à Etterbeek, au début en tout cas, on reprochait beaucoup le non-respect de certains rites, à cause justement de la stèle...

B : De la stèle... Oui, je reconnais qu'on a été...

A : ...Et des heures d'ouverture aussi. Je sais bien que, par exemple à Schaerbeek, donc l'intercommunale ouvre ses portes même après 16h30, je crois, ou jusqu'à 16h30, parce qu'ils veulent permettre à tout le monde de venir après le moment de la prière.

B : Ok.

A : Je ne sais pas du tout si vous avez adapté à ce niveau-là.

B : Non, on n'a pas changé nos heures. Nos heures sont immuables depuis des années. Je pense que...De mémoire, c'est jusque... Je pense que le weekend, c'est 9-16 et en semaine, c'est 8-16h30. Enfin, voilà, je peux vous donner ces chiffres-là. En tout cas, on n'a pas... La création des parcelles confessionnelles n'a pas... Il y avait une volonté de maintenir les règles, de ne pas changer, en tout cas, d'autres règles. Maintenant, on voulait bien prendre compte... Enfin, je pense que les autorités étaient d'accord de s'adapter à des...

A : Aux rites, c'est ça ?

B : Oui, aux rites, donc notamment l'orientation vers La Mecque, la terre qui devait être vierge, tout ça, on était bien d'accord. Mais, en tout cas, les heures d'ouverture n'ont pas été modifiées. Par contre, on a modifié... Maintenant, les enterrements peuvent avoir lieu le samedi matin, ce qui n'était pas le cas par le passé. Mais, on n'a pas introduit cette nouvelle règle en fonction...

A : Oui, il n'y a pas deux règlements séparés, il n'y a qu'un seul règlement.

B : Oui, ça, ce n'est pas dans le cadre d'un rite spécifique, c'est un service qu'on veut offrir en plus. On a également une salle de cérémonies depuis tout le temps. Enfin, vous parliez de la prière, on a la possibilité... On a une salle de cérémonies où les prières peuvent avoir lieu, mais cette salle existe depuis tout le temps, ce n'est pas quelque chose qui a été créé suite à la création de ça. Mais, donc, voilà... Je n'avais pas connaissance que les prières pouvaient avoir lieu... On n'a pas eu de demandes par rapport à ça, vous voyez ce que je veux dire. Si maintenant, on avait eu une demande spécifique, je l'aurais soumise aux autorités et ils auraient dit oui ou non, mais en tout cas, je n'en avais pas connaissance.

A : Oui, c'était une des remarques d'un membre de l'intercommunale. En fait, ils vont à la prière et après, peut-être qu'ils veulent aller se recueillir sur la tombe du défunt, mais ils ne peuvent pas du coup, parce que c'est fermé.

B : Ah écoutez, ça, je ne savais pas du tout. Autant je sais que la pierre tombale a posé problème, mais ça, à un moment donné, il y a eu une volonté de notre officier d'état civil de ne pas déroger. Si on demande à chaque Etterbeekoï de placer une pierre pleine, elle ne voulait pas déroger à

ce moment-là en fonction des rites. Mais après, les temps changent, on a voulu un peu assouplir pour que tout le monde puisse s'y retrouver et donc voilà, il y a une nouvelle réglementation en 2017.

A : Oui, c'est aussi un processus d'enracinement de la communauté musulmane. Au final, plus on avance, plus ils s'enracinent et donc on décide de mettre en place des règles... Enfin, pas des règles, enfin si des règles plus ou moins, qui leur conviennent. Donc, vous, vous avez mentionné que vous aviez assez de place au niveau du cimetière, ce n'est pas le cas de toutes les communes. Il y a d'autres raisons que la présence de place qui a fait que vous ayez choisi de lancer...

B : Moi, je vous dis, c'est suite à une demande. Donc, maintenant, la question se pose : imaginons que nous n'ayons pas reçu de demandes, est-ce que le collège à l'époque aurait décidé de... Dès l'entrée en vigueur d'une circulaire, je pense que c'était une circulaire. Moi, je me souviens à l'époque, il y avait eu la demande et on avait examiné ça suite à la circulaire. Et, à partir du moment où la circulaire le prévoyait, moi, j'ai eu un dialogue... Il y a eu une demande, on a discuté avec l'officier de l'état civil. Sa volonté, c'était de le faire : elle a défendu ça au collège et ça a été fait. Donc, est-ce qu'il y aurait eu création automatique sans demande ? Malheureusement, je ne peux pas vous répondre.

A : S'il n'y avait pas eu de place, ça aurait été plus...

B : Voilà, à partir du moment où il n'y a pas de place, c'est clair qu'à mon avis, cela aurait été non. Mais ici, je pense que demain, si euh... Je pense qu'il y a 6 cultes reconnus ou 7 cultes par la constitution, si demain on a une demande des bouddhistes à Etterbeek et qu'ils arrivent à motiver leur demande en nous disant « voilà, nous, à Etterbeek, on aimerait bien ça », je pense que le collège à un moment donné le ferait également. Je pense qu'il faut être... La place est là et la réflexion reste un culte reconnu par la Constitution, légalement c'est possible et on a de la place, faisons-le. Je pense qu'il n'y a pas eu de réflexion en tout cas de se dire « est-ce que ça va être mal perçu par la population ? ». Je pense en tout cas qu'il y a eu... On a une demande du culte orthodoxe, ça n'a pas posé du tout de problème. Donc, on a la place, on le fait.

A : Et, vous avez pris exemple sur d'autres cimetières plus connus ailleurs ? Parce que je sais bien, par exemple, qu'il y a le cimetière de Bobigny en France et je ne sais pas si vous avez pris exemple sur ce cimetière-là pour un peu aménager le vôtre ?

B : Pas pour... Je pense qu'à l'époque, je pense qu'à Liège, à Robermont... Je pense qu'à l'époque, moi, je n'étais pas encore *** (*anonymat*), mais quand il y a eu cette demande, on a eu des... À l'époque, mon prédécesseur est allé voir quelques cimetières qui, à l'époque, avaient déjà aménagé des parcelles musulmanes, pour un peu voir comment ça se passait et on a tenu compte un peu des nécessités du rite. Comme je vous le disais, l'imam est venu. Mais, c'est vrai qu'on a quand même décidé à l'époque de créer la parcelle et au niveau de l'orientation, on a répondu à ce qu'il faut. Mais, on a maintenu cette volonté de maintenir la stèle et on aurait pu, je pense que ce n'est pas le cas partout, on a voulu maintenir une égalité entre tous les Etterbeekois au niveau du monument à placer et peut-être que là, ça a été en défaveur d'une attractivité ou d'une... Mais là, en tout cas, c'est le choix qui a été fait pour la période 2004 – 2017 et je vous dis que maintenant, il y a eu un changement.

A : Et... Le cimetière possède des carrés musulmans réservés aux femmes et aux enfants ? C'est un peu... Ce n'est peut-être pas la question la plus importante, mais je me demandais si...

B : ...Si, au sein des carrés, il y avait une segmentation ?

A : Oui.

B : Ecoutez, non, on a vraiment fait des rangées. Mais donc, il n'y a pas vraiment des spécificités femmes-enfants-hommes.

A : Ah oui. Parce que, dans certains cimetières, ça se fait...

B : Ça se fait ?

A : Oui, du coup, c'est pour ça que je demande au cas où. Je ne crois pas que ce soit une obligation mais... Enfin, dans leurs rites, c'est ça que je veux dire.

B : Ok. Donc, comme on n'a pas eu de demandes spécifiques et comme on le fait nulle part dans une autre parcelle, on a voulu quand même maintenir une certaine règle. On ne va pas commencer à créer pour x, enfin, pour telle parcelle des spécificités... Enfin, voilà, cette volonté d'équité et d'égalité entre les... Ou de conséquences, je ne sais pas comment on pourrait l'appeler. Être juste.

A : Donc, en Région bruxelloise, il y a cinq cimetières qui accueillent des carrés musulmans, dont un est l'intercommunale. Comment vous expliquez que certaines communes n'aient pas choisi de créer des parcelles réservées aux musulmans dans leurs cimetières ?

B : Il y a plusieurs raisons peut-être. Je ne sais pas, je pense que la place est une... A Bruxelles, les terrains sont... Enfin, je ne pense pas que les cimetières soient immenses. Donc, est-ce que... Est-ce que... Oui, aussi se dire que si on le fait pour un rite, est-ce que si on a plusieurs demandes, comment faire si on n'a pas assez d'espace ? Si une commune accepte pour un rite israélite, puis musulman, puis s'il n'y a plus de place, mais qu'on reçoit une demande de la part des orthodoxes ou des bouddhistes, cela peut-être une problématique. L'autre, peut-être, comme vous le dites, ou pas, j'énonce un fait, peut-être se dire le cimetière n'est pas là... On veut ce caractère neutre des cimetières, donc on crée des parcelles uniquement avec des durées différentes et des spécificités comme les parcelles enfants, etc. Mais, cette volonté peut être politique de se dire « nous, commune, on veut maintenir, je ne sais pas si c'est une laïcité, mais une certaine neutralité en tout cas, pas des parcelles. » Peut-être.

A : Oui, oui, ce ne sont que des hypothèses... Et... (*Elle regarde sa liste de questions*). Donc oui, ça, je vous l'ai déjà demandé. En 2017, mais ça, je vous l'ai demandé aussi, 39 concessions de l'Intercommunale d'Inhumation ont été attribuées à des défunts de votre commune et donc, vous m'avez dit que vous ne saviez pas trop pourquoi. Enfin, au final, vous n'avez pas beaucoup de retours là-dessus, donc vous ne savez pas pourquoi ils préfèrent aller dans l'intercommunale.

B : Peut-être qu'il y a eu quelques plaintes... Enfin, pas des plaintes, mais quelques courriers d'habitants disant : « Oui, vous n'êtes pas membres de l'intercommunale, mais vous vous rendez compte que si on doit se faire inhumer là, on doit payer deux fois le prix. » Mais alors, on répondait : « Mais écoutez, ce n'est pas nécessaire, on a une parcelle chez nous. » Donc je comprends très difficilement. En fait, oui, je suis vraiment désolé, mais je n'explique pas pourquoi... Euh... Pourquoi... Peut-être uniquement à cause de la raison de la pierre, ça je peux l'entendre. En tout cas, on n'a vraiment pas eu... Moi, je n'ai jamais eu vraiment de mails spécifiques en ce sens, mais j'ai difficile de comprendre pourquoi les gens le faisaient. Je pense qu'en se renseignant un peu, ils auraient pu se dire... (*Le téléphone sonne, il décroche*).

A : Mais, oui, en discutant avec un monsieur de l'intercommunale, il disait justement que, comme ça se fait beaucoup de bouche-à-oreille, peut-être qu'au départ, comme vous n'aviez pas peut-être une « bonne réputation » à cause de la pierre tombale, et bien c'est ça qui fait que maintenant... Enfin, le bruit court moins aussi qu'on peut se faire inhumer ici...

B : Vous savez ici, la publicité de faire... On a créé un... On a un guide du cimetière. Bon, ben fatalement, il y a peu... Les gens se renseignent fort peu par rapport à la problématique de la mort et je... C'est difficile de faire la publicité d'un cimetière. Nous, à l'époque, quand on a modifié le règlement, on en a parlé dans le journal communal, on a un numéro de téléphone, tout le monde peut nous téléphoner pour nous demander des renseignements, mais c'est vrai que peut-être que les gens ne sont pas au courant et que peut-être, comme vous le dites, la problématique du signe de sépulture du moment poursuit la commune et que les gens se disent : « Ben non, on ne va pas à Etterbeek, parce qu'ils ne se soucient jamais de ça et de toute façon, le règlement a été modifié, mais finalement, c'est un bête règlement, parce qu'il ne nous permet pas de le faire. » On a corrigé ça, mais est-ce que... Est-ce que maintenant, on aura plus de demandes ? Je constate depuis trois ans que non. Quelle est la raison pour laquelle cela ne se fait pas ? C'est franchement une bonne question. Est-ce que c'est du rapatriement ou est-ce que c'est de nouveau une inhumation à l'intercommunale ? Ça mériterait d'être analysé, donc ce que vous faites, c'est très bien. Moi, j'aimerais bien avoir des retours par rapport à ça. Oui, ce n'est pas moi qui vais contacter les... Enfin, la vie privée...

A : Oui, ça ne se fait pas...

B : On a des chiffres, mais ... *(Il ne termine pas sa phrase)*.

A : Donc, là, j'arrive à la fin de ma liste de questions. Je me demandais s'il y avait des éléments importants que j'aurais omis de mentionner et qu'il serait intéressant d'aborder dans le cadre de mon travail.

B : J'imagine qu'en Belgique, voilà, la commune est libre d'aménager et de créer ce type de parcelles. C'est un choix politique que fait une autorité communale à un moment donné. C'est soit un choix politique, enfin, vraiment une volonté, ou bien c'est lié au problème de place. Mais après, c'est vrai que c'est difficile de savoir, vraiment au niveau des familles qui choisissent ou pas de se faire inhumer dans les communes ou de se faire rapatrier. Je trouve ce travail intéressant de savoir pourquoi finalement, on décide de se faire rapatrier ou de rester en Belgique. Je n'ai pas de questions... Enfin, je n'ai pas de réponses par rapport à ça. Je pense que vous avez posé toutes les questions. Je ne vois pas comme ça directement de questions supplémentaires.

A : Ben merci, c'est gentil.

Fin de l'enregistrement.

Entretien n°5

Date de l'entretien : 17/02/2020

Lieu : Jette

Personnes présentes : Priscilla Belot et la commune de Jette

Thème : Quels sont les facteurs influençant la mise en place des carrés musulmans en Région bruxelloise ?

Introduction :

- Saluer.
- Remercier d'avoir accepté l'entretien.
- Expliquer l'objectif de ce travail.
- Demander autorisation pour enregistrer en garantissant l'anonymat.
- Lancer l'enregistrement.

Entretien :

Origine

- Comment la création d'une parcelle seulement dédiée aux musulmans a-t-elle été mise à l'agenda dans votre commune ? (Est-ce lié à la présence importante de musulmans sur le territoire de votre commune ? [17,3%])
- Quand je suis allée sur le site de l'Exécutif des musulmans de Belgique, j'ai remarqué que votre cimetière n'était pas mentionné dans la liste des cimetières possédant des carrés musulmans. Comment expliquez-vous cela ?
- Quel est le rôle joué par les entreprises funéraires musulmanes dans ce processus ?
- Quel est le rôle joué par les organisations musulmanes ? Ont-elles exercé une pression sur la commune afin d'encourager la création de ces parcelles ?
- Ces parcelles sont-elles financées par de l'argent public, par des organismes religieux et/ou par la communauté musulmane en général ?
- Pensez-vous qu'il s'agisse d'une bonne alternative par rapport au rapatriement du corps ?
- Certains journaux ont qualifié votre initiative de flop. Êtes-vous d'accord avec cela ? (En 2017, selon le journal « la Capitale », il n'y avait que trois personnes inhumées dans ces parcelles multiconfessionnelles.)

Statistiques

- Possédez-vous des statistiques sur le nombre de personnes qui ont choisi d'être inhumées dans les carrés musulmans de votre commune ?
- Avez-vous observé une diminution du nombre de personnes ayant opté pour le rapatriement de leur corps vers leur pays d'origine ?
- Possédez-vous des statistiques sur le nombre de personnes habitant en dehors de votre commune et ayant décidé d'être inhumées dans les carrés musulmans de votre cimetière communal ?

Accueil de la décision

- Quelle a été la réaction de la communauté musulmane face à la décision de créer ces carrés musulmans ?
- Et celle des individus extérieurs à cette communauté ? Avez-vous reçu des plaintes ou des encouragements ?

Point de vue organisationnel

- Au niveau de l'organisation de la vie du cimetière, y a-t-il eu des changements notables depuis cette décision ? (Adaptation des heures d'ouverture, par exemple)
- La mise en place de ces carrés musulmans ne renforcent-elles pas le problème de manque de place que connaissent de nombreuses communes bruxelloises dans leurs cimetières ?
- Les différentes branches de l'islam (chiisme, sunnisme) sont-elles représentées dans le cimetière de votre commune ?
- L'ensemble des rites musulmans sont-ils respectés ? (Le mort tourné vers La Mecque, inhumé dans un linceul, lavage du corps)
- Commence-t-on par remplir les parcelles situées à l'Est, comme cela se fait dans le cimetière de Bobigny en France ?
- Existe-t-il des carrés musulmans réservés aux femmes et aux enfants, comme on peut l'observer dans d'autres cimetières ?

Autres communes

- En Région bruxelloise, il y a 5 cimetières qui accueillent des carrés musulmans, dont un cimetière est une intercommunale. Comment expliquez-vous que certaines communes n'aient pas choisi de créer des parcelles réservées aux musulmans dans leurs cimetières ?
- Certaines communes ont opté pour la mise en place d'un cimetière intercommunal, qu'est-ce qui pourrait justifier ce choix ? Pourquoi votre commune n'a-t-elle pas choisi de participer à cette intercommunale d'inhumation ?
- En 2017, 85 concessions de l'Intercommunale d'Inhumation ont été attribuées à des défunts issus de votre commune. Comment expliquez-vous le fait que ces personnes n'aient pas opté pour une concession dans votre cimetière communal ?

Conclusion :

- Annoncer que l'entretien touche à sa fin.
- Demander si la personne a quelque chose à rajouter.
- Conclure en remerciant.
- Eteindre l'enregistreur.
- Saluer.

Retranscription entretien n°5

Date de l'entretien : 17/02/2020

Lieu : Jette

Personnes présentes : Priscilla Belot et la commune de Jette

Thème : Quels sont les facteurs influençant la mise en place des carrés musulmans en Région bruxelloise ?

L'entretien s'est déroulé dans le bâtiment de la commune de Jette. Une discussion a lieu avec B en attendant l'arrivée de C. Un résumé de cette discussion se trouve à la fin de cette retranscription. C arrive et s'installe. Après avoir demandé l'autorisation d'enregistrer et garanti l'anonymat, l'entretien peut commencer.

A : Priscilla Belot

B : Représentant 1 de la commune de Jette

C : Représentant 2 de la commune de Jette

A : Donc voilà, merci de me recevoir. Pour commencer, j'aurais aimé savoir comment la création d'une parcelle seulement dédiée aux musulmans a-t-elle été mise à l'agenda dans votre commune.

C : Alors, ce ne sont pas des parcelles seulement dédiées aux musulmans, ce sont des parcelles multiconfessionnelles et donc, nous avons réfléchi aux demandes qui pouvaient être les plus importantes. Alors, la plus grande demande est celle des musulmans, mais il y a aussi parfois des demandes du côté des isra... Comment on dit ? *(Elle regarde B)*. Confession isr...Juive, puisqu'ils ont aussi des... Comment dire ? Des positions, des prescrits particuliers. Et, nous avons opté pour avoir des parcelles multiconfessionnelles pour ces deux religions-là, sachant que, pendant longtemps, les personnes qui voulaient absolument être enterrées selon les rites, et bien ils allaient au cimetière... Enfin, soit ils retournaient aux pays, beaucoup retournent encore maintenant au pays, soit ils allaient au cimetière, c'est à Schaerbeek ? *(Elle regarde B qui acquiesce)*.

A : L'intercommunale ?

C : Comme nous n'étions pas affiliés, ils devaient payer plus cher et donc, la question s'est posée : soit on s'affilie et on les « envoie là-bas », soit, et c'est l'option qu'on a voulue, c'est que nos habitants ont le droit de pouvoir être enterrés ici au cimetière. Alors, il y a eu débat-discussion sur ce qu'est la neutralité. Est-ce que la neutralité est de dire chacun est enterré de la même manière ou est-ce que la neutralité veut dire, et il y a eu une évolution je ne veux pas dire de jurisprudence, mais quand même, qui dit que voilà, la neutralité peut aussi s'entendre de permettre à chacun, en fonction de sa confession, de pouvoir être enterré en fonction des prescrits de sa religion. Et voilà, on a choisi cette voie-là.

A : Merci.

C : Voilà.

A : On m'a expliqué qu'il y a eu toute une étude qui a été faite *(cf. compte-rendu de la discussion en bas de la retranscription)* pour voir un peu la différence de coût entre rejoindre l'intercommunale et créer chez vous... Enfin chez vous, dans votre commune.

C : Alors, je ne... Je ne suis pas sûre qu'au départ on n'ait fait qu'un calcul financier. (*Elle regarde B*). On s'est évidemment posé la question vers quoi on va, si on choisit l'une ou l'autre option, sachant que l'intercommunale, c'est chaque année qu'on payait, tandis qu'ici, c'était surtout un investissement au départ à l'extra, donc d'aménagement, et puis qu'après on ne payait plus chaque année, sauf qu'on fait un emprunt quand on fait des aménagements. Donc, honnêtement, moi je n'ai même pas le souvenir qu'on s'est dit l'un est plus rentable ou coûte moins que l'autre, parce que cela a été quand même des investissements importants. Sans doute que sur la longueur, effectivement, ce sera plus... pas rentable, mais ça nous coûtera moins. Il faut aussi évidemment voir le succès, évidemment. Si après trois ans, il fallait refaire une parcelle, là, forcément, on se poserait la question de savoir si on ne devrait pas s'affilier, mais ce n'est pas le cas. Les demandes ne sont pas du tout exponentielles depuis que c'est rendu possible. (*Elle regarde B*). J'ai vu qu'il y en avait quand même une du côté juif.

B : Oui, très récente.

A : Quand je suis allée sur le site de l'Exécutif des musulmans de Belgique, j'ai remarqué que votre cimetière n'était pas mentionné dans la liste des cimetières possédant des carrés musulmans. Et donc, je voulais comprendre pourquoi...

C : (*Rires*). C'est à eux qu'il faut s'adresser, ce n'est pas à nous, parce que je peux vous dire que quand c'est sorti, il y a... Cela a été dans le Jette info, cela a été annoncé, il y a même eu un article dans Le Soir où on avait expliqué, on avait été sur place et c'était un cimetière musulman à Jette. Donc voilà, on ne sait pas faire plus que ça.

A : Ben oui, je comptais également les rencontrer aussi, parce que c'est un peu étrange.

C : Effectivement. (*Rires*). Je ne savais pas.

A : Ben oui, je ne savais... En fait, c'est en allant voir un membre de l'Intercommunale d'Inhumation, quand je dis... Quand j'ai cité ceux qui avaient des carrés musulmans dans leurs cimetières communaux et là, il m'a dit qu'il y en avait un à Jette.

C : Ben voilà.

A : Et, donc, j'aurais aimé savoir quel était le rôle joué par les entreprises funéraires musulmanes dans la création des carrés musulm... Enfin, du cimetière multiconfessionnel, mais plus particulièrement des carrés musulmans.

C : Ce ne sont pas eux qui sont venus ici demander et dire que la demande est de plus en plus importante. C'est plutôt une demande qui venait de la communauté musulmane, et alors, on a aussi rencontré la confession juive, qui était moins en demande, mais on ne voulait pas non plus justement centrer que pour les musulmans, c'était notre idée d'ouvrir. Alors, on nous a demandé pourquoi pas encore d'autres confessions, mais *a priori*, on n'a pas d'autres demandes, on ne va pas créer non plus une demande qui n'existe pas pour le moment.

A : Oui, c'est un peu comme à Etterbeek. Je reviens justement d'Etterbeek et là-bas aussi ils disaient « voilà, quand on nous le demande, on le fait, mais on ne va pas créer des carrés sans demande, ça ne sert à rien. »

C : Oui.

A : (*Elle regarde sa liste de questions*). Oui, donc les parcelles, elles sont financées par de l'argent public alors ? Parce que je sais bien que des fois, les investisseurs privés aiment bien

investir, surtout dans le culte musulman, dans les mosquées et tout ça. Je me demandais si c'était un peu pareil pour les parcelles ou pas du tout.

C : Ah non, non, non, c'est tout à fait public, c'est l'argent public de tous les Jettois. Non, non, non, c'est purement public.

B : On n'a pas eu de sponsor.

C : (*Rires*). Oui, c'est ça quoi.

A : Oui, parce qu'à l'intercommunale, ils avaient... il y en avait qui avaient voulu sponsoriser, mais ils ont toujours refusé, mais de base, ils avaient quand même eu des demandes.

C : Oui, parce que c'est intercommunal, donc c'est entre les communes, donc c'est public. Maintenant, il y a, dans le cadre de l'un ou l'autre projet, des partenariats publics-privés, par exemple photovoltaïques, et des choses comme ça, mais pas les cimetières en tout cas. (*Rires*).

B : Il n'y a pas eu de subsides non plus.

A : Ah oui. Tantôt, vous aviez mentionné le rapatriement des corps, je suppose que c'est toujours l'option la plus prisée pour le moment ?

C : Je pense que c'est toujours l'option la plus prisée. (*Elle regarde B qui acquiesce*) Même de personnes qui sont nées ici, c'est encore fort, fort. Et donc, on nous avait dit, je pense, à l'époque, « vous verrez, il y a maintenant cette offre, ce sera moins ». Mais, il faudrait voir les grandes tendances à Bruxelles, en Belgique et tout. Mais euh, ça je sais que ça s'organise encore. Et tu dois le savoir aussi, (*elle regarde B*) parce que les délais, une fois que la personne est décédée, il faut aller vite.

B : La majorité, la très grande majorité retourne au pays d'origine, sûr et certain.

C : Mais, au moins, nous, on l'a fait et on ne peut pas nous reprocher de faire la politique de l'autruche et on a assumé.

A : Surtout que maintenant, il y a une nouvelle ordonnance qui va obliger tout le monde, enfin toutes les communes, à mettre en place des cimetières pour tout le monde, pour tous les cultes.

C : Ah ben, j'attends que ça sorte...

B : Oui, c'est prévu. C'est sorti, c'est publié.

A : Ils ont jusque 2029 pour se remettre en ordre.

B : Nous, justement, on est en avance sur l'ordonnance.

C : Tu sauras me la mettre ici la... L'ordonnance. (*Elle montre le bureau*).

B : On est en avance sur deux points : local neutre pour le dernier au revoir, nous on l'a et la pelouse multiconfessionnelle.

C : Mais nous, quand on a vraiment exploré, on s'est engagé politiquement à prendre une décision, parce que, pendant, je crois, 15-20 ans, on a laissé un petit peu les choses. Et, je crois que c'était le cimetière d'Anderlecht, ça ne marchait pas des masses et donc on a dit « oui, mais ça ne marche pas trop ». À un moment donné, on a avancé et effectivement, il n'y a pas un trop grand succès et donc, voilà, cette option de cette... Cette définition de la neutralité fait qu'on avance dans cette voie-là et donc nous, effectivement, on a déjà procédé de la sorte depuis quelques années maintenant.

A : Et... Donc, j'ai fait un peu de recherches sur le cimetière multiconfessionnel et dans les articles de presse, en 2017, j'ai lu que le journal La Capitale qualifiait un peu le cimetière de flop. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ?

C : Euh... Je n'aime pas le terme « flop », mais je vous le dis, il y a peu. Je ne sais pas combien de parcelles il y a, du côté musulman, il y en a quelques-unes, mais pas...

B : Trois ou quatre.

C : Trois ou quatre, donc, c'est... Au niveau... Alors, ça nous a coûté bonbon, mais le message, il est là : vous pouvez être enterrés dans votre commune. Donc, en ça, pour moi, ce n'est pas un flop : ça, c'est vraiment une réalisation, et on l'a fait. Après, on ne peut pas les obliger non plus à venir. On n'a pas fait non plus, parce qu'on a discuté beaucoup de la grandeur, on n'a pas donc... On nous a dit « oui, ce n'est peut-être pas beaucoup », mais heureusement qu'on n'a pas commencé trop grand.

A : Oui, donc, en résumé, c'est un service rendu à la population, donc ce n'est pas dans le but de faire du business et des bénéfices, le but, c'était de rendre service à la population, donc ça ne peut pas être qualifié de flop. *(Elle regarde sa liste de questions)*. Oui, les personnes qui se font inhumer ici dans les carrés musulmans, ce sont des Jettois ?

C : Ce ne sont que des Jettois, parce que justement, si ce sont des non-Jettois, c'est fois trois le tarif, donc ils n'ont aucun intérêt à... Sauf s'ils veulent vraiment être à Jette, mais ça, je ne pense pas qu'il y ait eu un cas pareil.

B : Non, non.

A : Et, donc, quelle a été la réaction de la communauté musulmane face à la décision de créer des carrés musulmans ? Est-ce que vous avez ressenti un grand élan...

C : Une reconnaissance, vraiment. Donc, oui, oui, oui, oui, oui, une reconnaissance. Une délégation, on n'a pas eu, mais ça a été bien... Oui, oui, ça a été bien accueilli au sein de la communauté. Enfin, j'espère bien. Oui, parce qu'évidemment vous savez, par ailleurs, c'est « oui, qu'est-ce que vous faites ? Vous aménagez des trucs super nickel avec des haies, des machins. » Donc, je ne vous cache pas les réseaux sociaux et on a pu avoir pareil...

B : Oui, je lui ai parlé de la chaîne.

C : Un peu d'extrémisme.

A : D'un point de vue organisationnel, vous avez dû changer le règlement de votre cimetière ou pas du tout ?

B : Non, on n'a pas changé du tout, justement pour ne pas faire de différence. Donc, c'est le même tarif, c'est les mêmes dimensions. La seule chose que l'on a modifié, ce que l'on permet, c'est que les jardinières soient plus grandes ou soient laissées à l'appréciation du monumentiste. *(Inaudible)* Donc, on ne pourrait pas prévoir ou demander une pierre tombale complète, donc des dalles de tombes tout à fait fermées.

A : Oui donc, ce sont des dalles, quoi qu'il arrive ?

B : Ce sont des dalles...

C : Cela peut être juste un cadre, en fait, de pierre avec pleine terre à l'intérieur. Il faut de la pleine terre au milieu, mais la grandeur, ça, c'est à leur appréciation.

A : Et vous avez... Enfin, je sais bien que c'était un problème qui était ressorti quand j'avais eu rendez-vous avec l'intercommunale : ils disaient que dans d'autres cimetières, un problème qui se posait pour la communauté musulmane, c'était beaucoup les heures d'ouverture et cela ne leur permettait pas d'aller se recueillir auprès du défunt après la prière, par exemple. Je ne sais pas si vous avez adapté...

B : Non, on n'a pas ce problème. Donc, pas de critique, pas de...

C : Pas d'écho. On parle de cinq, six cas aussi. (*Rires*). L'échantillon n'est pas, n'est pas énorme.

A : Et donc, oui, donc dans beaucoup de communes, le problème de manque de place est ressorti, surtout au niveau des cimetières, parce que souvent, à Bruxelles, il y a beaucoup de cimetières qui ne sont pas très grands...

B : Ils ne sont pas extensibles.

A : Oui, voilà, ils ne sont pas extensibles. Je suppose qu'ici, ça a été réfléchi quand même...

C : Oui, oui, on réfléchit depuis vingt ans. Non, non, on a une planification. On entend toujours « on va manquer de place ». Cela fait treize ans que je suis *** (*anonymat*) et non, non, écoutez, il y a du roulement... Euh... Non, il ne faut pas s'inquiéter. Maintenant, alors, il y a tout ce qui est colombarium aussi, donc ce n'est pas exponentielle mais enfin, c'est évidemment de beaucoup plus petites surfaces...

A : Donc ici, vous respectez l'ensemble des rites musulmans dans... Donc, dans le carré musulman, c'est vraiment le mort tourné vers La Mecque.

C : Oui, oui, alors, je peux vous dire qu'on a demandé que la communauté vienne, qu'elle soit présente aux réunions. Oui, oui, parce que si après, c'est pour... On a fait venir de l'autre terre, ça a été constaté euh... On ne voulait pas après qu'on dise « oui, ils n'ont pas fait ça correctement ». On les a associés du début jusqu'à la fin.

B : Oui, ça j'ai expliqué, c'était pour la terre vierge. (*Cf. compte-rendu de la discussion en bas de la retranscription*).

C : Ce qui a été critiqué, hein. Oui, non, elle n'est pas pure... Mais ça, ça faisait partie des remarques désobligeantes qu'on a pu entendre.

A : Je me demandais si vous aviez pris exemple sur d'autres cimetières ailleurs. Par exemple, je sais bien que le cimetière de Bobigny, mais ça, c'est en France, il est souvent cité en exemple et vous, vous avez visité d'autres cimetières ?

C : Je n'ai pas été à Bobigny. (*Rires*). On a été à Ander... Je pense qu'on a visité...

B : On a été à Anderlecht et on a été au cimetière de Forest.

C : Et au cimetière multiconfessionnel, évidemment.

B : Et au cimetière multiconfessionnel.

A : Oui, parce que monsieur me disait qu'ils avaient essayé de vous...

C : Ah, ils ont fait du lobby pendant plusieurs années, absolument. Ah, il s'en souvient.

B : Non, mais chaque année, je reçois un courrier.

C : Oui, on reçoit un courrier par la poste. Qui demande de... Ou... *(Elle ne termine pas sa phrase)*.

B : Euh, par exemple, euh... « Malgré ses douze ans d'existence, de nombreuses personnes ne connaissent pas ou mal l'intercommunale d'inhumation. Nous vous contactons pour vous demander quand nous pourrions présenter l'intercommunale aux conseillers de votre commune. » Ils nous envoient leurs rapports, ils nous envoient... Chaque année, on reçoit un petit courrier. « Je constate que 53 habitants de votre commune ont été inhumés dans notre cimetière multiconfessionnel. »

C : Ah oui, l'année passée, tu vois, c'est marrant...

B : Voilà, ici, « je constate que 44 habitants de votre commune ont été inhumés... » C'était en 2013.

A : Oui, maintenant, c'est 85.

B : Oui, voilà. Chaque année, on reçoit un petit courrier.

C : Ben, on ne doit pas faire leur pub, c'est plutôt eux qui devraient faire notre pub, en fait, pour remplir nos espaces. *(Rires)*. Oui, ok.

A : Est-ce qu'il y a... Dans certains cimetières, on fait la séparation entre les femmes et les enfants et les hommes. Est-ce que c'est pareil ici ? *(Elle fait non de la tête)*. Je suppose que ce n'est pas pareil ici, puisque c'est plus petit...

B : La question a été posée dans l'analyse. On a posé la question pour les juifs aussi, parce qu'en fait, il y a plusieurs obédiences dans la religion juive aussi. Et, selon l'obédience, soit les hommes et les femmes ne peuvent pas être inhumés ensemble, soit ils peuvent. Nous, on a décidé de ne pas faire de différence, jusqu'à présent...

A : Cela n'a pas posé problème ?

C : Il n'y en a qu'une *(Rires)*.

B : Même pour les musulmans, on ne fait pas de différence.

C : Là aussi, il y a des obédiences différentes du côté des musulmans ?

B : Je ne sais pas. Aussi loin que ça, on n'a pas poussé l'analyse.

C : Vous êtes en face de *** *(anonymat)*, on ne va pas faire de ségrégation.

A : En Région bruxelloise, il y a cinq cimetières qui accueillent des carrés musulmans, dont un cimetière est une intercommunale. Comment expliquez-vous que certaines communes n'aient pas choisi de créer des parcelles réservées aux musulmans dans leurs cimetières ?

B : Ça, on ne peut pas s'exprimer à leur place...

A : Oui, mais je ne sais pas si vous avez des idées.

C : Ben, je pense que le plus facile, c'est d'inscrire chaque année au budget sa cotisation pour l'intercommunale. Nous, on a voulu aller plus loin dans la démarche et se poser la question : « est-ce qu'on s'affilie ou bien est-ce qu'on le fait ici ? ». Puis, on a fait ce choix-là sur le mode « à Jette, tous les Jettois peuvent se faire enterrer selon leurs convictions dans notre cimetière. » Après, moi je ne critique pas les autres qui ont fait le choix de payer annuellement pour que

leurs citoyens puissent être enterrés selon leurs rites à un prix qui est modéré, qui n'est pas trois fois celui... *(Elle ne termine pas sa phrase)*.

A : Après, pour vous, cela pose plus des problèmes d'organisation. De manière organisationnelle, cela aurait été plus simple de rejoindre l'intercommunale que de créer...

C : Ah oui, ah oui, parce que ça a été un boulot important. Tout à fait.

A : *(Elle regarde sa liste de questions)* Oui, donc, ma dernière question, c'était « en 2017, il y avait 85 concessions au sein de l'intercommunal d'inhumation qui ont été attribuées à des défunts de votre commune, comment expliquez-vous cela ? »

C : Ça, il faudrait leur demander. Moi, je dirais que c'est leur choix, mais en tout cas, s'ils souhaitent être enterrés à Jette, voilà, ils peuvent être enterrés et selon leur confession. Parce que certains disaient aussi... Euh... On nous reprochait que « oui, si nous, on veut être enterrés, on ne peut pas ici. » Si, tout le monde, tous les Jettois peuvent être enterrés. Pour vraiment être enterrés avec leurs rites, ils devaient aller à l'extérieur. Maintenant, c'est possible à Jette. Mais...Euh... C'est une bonne question. On pourrait demander une fois à notre imam *** *(anonymat)* qu'est-ce qui fait que... Mais moi, je n'ai pas de réponse.

A : Je suis arrivée à la fin de ma liste de questions, donc je me demandais s'il y a des éléments que j'ai omis de mentionner et qu'il serait intéressant d'aborder dans le cadre de mon travail ?

C : Euh... Mais j'imagine, que dans votre mémoire, vous analysez la question de la neutralité, parce que cela nous a animé beaucoup et cela n'anime pas que la problématique des cimetières multiconfessionnels : cela traverse un peu toutes les... C'est un grand débat, il y a la laïcité en France, ici, c'est la neutralité, mais comment on l'entend ? Cela recouvre la question du voile, enfin plein de matières et donc, nous, on a voulu être progressistes et on a voulu avoir une position de tolérance et d'ouverture par rapport à une question qui ne revient pas de manière non plus lancinante, mais quand même, cela revenait et on a pris nos responsabilités.

B : Maintenant, ce qu'il faut dire aussi, c'est que les cimetières sont un peu le reflet de la société, donc à chaque époque, ils évoluent un peu en fonction de la société. Et, à l'heure actuelle, effectivement, on est dans une société où on reconnaît les différences culturelles, les différences religieuses, ce qui peut se traduire dans l'organisation du cimetière.

C : Et, il faut voir jusqu'où ça va aller, parce que maintenant, on a des croix dans notre cimetière, parce qu'on a un héritage judéo-chrétien. Je n'ai encore jamais reçu de demandes de retirer une croix. On a une très grande croix là...

B : ...Qui n'a jamais fait polémique.

C : Non, donc... Et là, on pourrait être en prise avec des débats « oui, notre héritage judéo-chrétien, il faut s'adapter ». Les discours qu'on entend, on entend et on entend.

B : Il y a de plus en plus de personnes athées qui pourraient être offusquées parce qu'il y a une croix.

C : Oui, mais qui ne l'ont jamais fait non plus. Moi, je n'ai jamais entendu, jamais, jamais. Et aussi, à l'Abbaye, là où il y a les mariages, il y a un tableau, tu vois... Moi je n'ai jamais... Je sais qu'à l'époque de *** *(anonymat)*, une fois, quelqu'un lui a posé la question. Donc... Et je trouve qu'à Jette, je m'empresse de le dire, au niveau de la cohésion sociale, cela fonctionne encore bien. On a, par exemple, sur la place, sur l'une de nos places, un curé et à côté, une petite

mosquée qui cherche à être dans des lieux un peu plus convenables, parce que ça ne l'est pas, et ils s'entendent bien entre eux et ils s'invitent l'un l'autre. Et, par exemple, pour la messe de minuit, et bien la communauté musulmane sert après pas du vin chaud, mais du chocolat chaud, des cougnous, des choses comme ça. Donc, il y a une... Alors, je ne dis pas que tout est parfait, il n'y a pas des... Voilà, mais on essaie vraiment de favoriser ce vivre-ensemble et cette cohésion à Jette. Et ça, on y tient très fort. Il y a toujours des extrêmes, il y a toujours... Mais, on tâche de préserver cette cohésion.

A : Ben, merci beaucoup.

C : Voilà, bonne continuation. Aurevoir.

Fin de l'enregistrement.

Résumé de la discussion avant l'entretien

Une analyse de l'intérêt, des frais, etc. a été faite avant de décider si oui ou non, la commune allait rejoindre l'intercommunale. Finalement, le coût d'adhésion à l'intercommunale (des milliers d'euros par citoyens enterrés dans l'intercommunale) et le peu de demandes dus au rapatriement ont fait pencher la balance vers la non-adhésion.

Dans les parcelles multiconfessionnelles jettoises, deux cultes sont représentés : les juifs et les musulmans. Ces parcelles ne rencontrent pas un grand succès : il y a environ 3 corps pour 27 places prévues dans la parcelle musulmane.

Le projet de parcelles multiconfessionnelles a fait beaucoup débat, notamment à cause de la récupération politique et de la mauvaise interprétation qui en a été faite. En parallèle à ce projet-là, il y avait un autre projet de réaménagement du cimetière. Les Jettois ont cru qu'il était question d'enlever les tombes d'anciens combattants pour créer des carrés musulmans, ce qui n'était pas le cas, puisque ces carrés ont été mis en place sur une zone libre. Cependant, la terre n'y étant plus vierge, les autorités jettoises ont dû faire venir une nouvelle terre.

Il y a une haie pour séparer les parcelles et celle-ci a pour fonction de verduriser le cimetière. Cette haie n'a pas fait polémique, contrairement à ce qui a pu se passer à Schaerbeek où une barrière avait été placée pour séparer l'intercommunale du cimetière schaarbeekoïse, ce qui avait suscité une polémique.

Les autorités jettoises ont visité l'Intercommunale d'Inhumation, le cimetière de Forest et celui d'Anderlecht avant de construire leur propre cimetière. L'Intercommunale a fait beaucoup de lobbying afin d'attirer Jette, mais en vain. Personne n'imaginait le succès qu'aurait cette intercommunale.

Le manque de place dans son cimetière n'était pas un facteur préoccupant pour la commune de Jette. Les autorités jettoises ont souhaité respecter la législation qui veut que chaque citoyen a le droit de se faire enterrer dans sa commune.

Les parcelles multiconfessionnelles sont fonctionnelles depuis 2-3 ans. Elles n'ont pas été utilisées pendant un an. Après vérification, il s'avère qu'elle est active depuis 2015.

Le linceul, qui est maintenant prévu dans la loi, va certainement remplacer le cercueil dans les carrés musulmans.

Les première et deuxième générations d'immigrés continuent à opter pour le rapatriement de leur corps. La personne interrogée ne pense pas que le taux de rapatriements va diminuer rapidement.

Réponse au questionnaire envoyé à la commune d'Anderlecht

Origine :

-Comment la création d'une parcelle seulement dédiée aux musulmans a-t-elle été mise à l'agenda dans votre commune ?

La communauté musulmane a exprimé le souhait de rencontrer les représentants de l'administration communale afin de s'informer des possibilités qui pouvaient être réservées à une éventuelle inhumation de personnes de confession musulmane au sein du cimetière du Vogelenzang.

Une 1ère réunion de travail voit le jour en 1999 entre Messieurs D'Hoogh, Bourgmestre et Monsieur Vander Perre (ancien Officier de l'Etat civil) et Monsieur Maloujahmoum – président de l'Exécutif des musulmans ainsi Monsieur Lahmiri – évaluateur du contrat de société.

L'Exécutif exprimait pour la première fois le souhait que des personnes de confession musulmane puissent être inhumées au cimetière du Vogelenzang, dans une parcelle dédiée à cela.

Une 2ème réunion de travail a lieu en 2003. Madame Cassart-Simon (ancien Officier de l'Etat civil) rencontre les représentants nouvellement élus de la communauté musulmane, à savoir : président de l'Exécutif musulman de Belgique – Monsieur Boulif; président de la ligue des Imams de Belgique – Monsieur Toujgani ainsi qu'un membre de l'Exécutif – Monsieur Bencheikh.

Une 3ème réunion de travail a lieu en 2004. Madame Cassart-Simon (ancien Officier de l'Etat civil) rencontre les représentants de la communauté musulmane, à savoir : président de l'exécutif musulman de Belgique – Monsieur Boulif; président de la ligue des Imam de Belgique – Monsieur Toujgani ainsi qu'un membre de l'exécutif théologien – Monsieur Hassan.

-Quel est le rôle joué par les entreprises funéraires musulmanes dans ce processus ?

A ma connaissance, nous n'avons pas eu de contact avec ces derniers.

-Quel est le rôle joué par les organisations musulmanes ? Ont-elles exercé une pression sur la commune afin d'encourager la création de ces parcelles ?

Non. Ils ont exprimé le souhait qu'un carré musulman soit réservé au sein du cimetière du Vogelenzang, étant donné que les jeunes de la communauté opteraient plutôt pour une inhumation en Belgique que le rapatriement au Maroc.

-Ces parcelles sont-elles financées par de l'argent public, par des organismes religieux et/ou par la communauté musulmane en général ?

Une parcelle a été réservée au sein du cimetière pour l'inhumation des musulmans.

L'aménagement de ladite parcelle a été financée par l'administration communale.

-Pensez-vous qu'il s'agisse d'une bonne alternative par rapport au rapatriement du corps ?

Les familles désirant que leurs proches soient inhumés dans une parcelle réservée aux personnes de confession musulmane ont le choix entre le rapatriement, la parcelle d'inhumation réservée à cet effet à Anderlecht ou dans les parcelles réservées dans l'enceinte du cimetière de Schaerbeek ou l'Intercommunale d'Inhumation.

Les familles anderlechtoises ont la possibilité d'inhumer leurs proches dans le cimetière communal.

Statistiques :

-Possédez-vous des statistiques sur le nombre de personnes qui ont choisi d'être inhumées dans les carrés musulmans de votre commune ? Sont-elles toutes originaires de votre commune ?

A l'heure actuelle, 7 concessions de longue durée ont été octroyées depuis l'inauguration de la pelouse le 26/06/2006.

-Avez-vous observé une diminution du nombre de personnes ayant opté pour le rapatriement de leur corps vers leur pays d'origine ?

Pas de chiffres.

Accueil de la décision :

-Quel a été la réaction de la communauté musulmane face à la décision de créer ces carrés musulmans ?

Monsieur Toujgani déclare lors de la réunion du 5/11/2003, je cite :

« La proposition d'un carré musulman au sein du cimetière d'Anderlecht est une initiative historique et témoigne de plus en plus de considération envers la population musulmane d'Anderlecht (...) ».

-Et celle des individus extérieurs à cette communauté ? Avez-vous reçu des plaintes ou des encouragements ?

Pas à ma connaissance.

Point de vue organisationnel :

-Au niveau de l'organisation de la vie du cimetière, y a-t-il eu des changements notables depuis cette décision ?

Pas du tout. Le cimetière est placé sous le signe de la neutralité. De ce fait, le règlement communal tel qu'il est en vigueur actuellement lie toutes les communautés de la même façon.

-La mise en place de ces carrés musulmans ne renforce-elle pas le problème de manque de place que connaissent de nombreuses communes bruxelloises dans leurs cimetières ?

Nous ne sommes actuellement pas confrontés à un manque de place. Le cimetière du Vogelenzang compte +/- 18 hectares.

La pelouse 51, réservée à l'inhumation des musulmans, compte 291 emplacements.

123 emplacements sont également prévus dans le prolongement de la pelouse 49.

- L'ensemble des rites musulmans sont-ils respectés ? (Le mort tourné vers La Mecque, inhumé dans un linceul, lavage du corps, etc.)

L'aménagement de la pelouse a été précédé de différentes rencontres et de visites de travail qui ont eu lieu entre des représentants de l'administration communale d'Anderlecht et des représentants de la communauté musulmane.

Ainsi, l'orientation de la ville de La Mecque a été relevée de façon précise afin de déterminer l'emplacement des tombes.

La préparation des corps selon les rites musulmans reste une compétence des pompes funèbres.

-Commence-t-on par remplir les parcelles situées à l'Est, comme cela se fait dans le cimetière de Bobigny en France ?

Aucune idée.

-Existe-t-il des carrés musulmans réservés aux femmes et aux enfants, comme on peut l'observer dans d'autres cimetières ?

Non.

Autres communes :

-En région bruxelloise, il y a 4 cimetières qui accueillent des carrés musulmans, dont un cimetière est une intercommunale. Comment expliquez-vous que certaines communes n'aient pas choisi de créer des parcelles réservées aux musulmans dans leurs cimetières ?

Chaque instance communale est seule compétente afin de déterminer si leur cimetière peut accueillir ou non une parcelle réservée aux musulmans.

-Certaines communes ont opté pour la mise en place d'un cimetière intercommunal, qu'est-ce qui pourrait justifier ce choix ? Pourquoi votre commune n'a-t-elle pas choisi de participer à cette intercommunale d'inhumation ?

L'administration communale d'Anderlecht a analysé le dossier d'adhésion à l'Intercommunale d'Inhumation.

Toutefois, elle n'a pas souhaité y adhérer à cause du coût élevé de l'adhésion.

-En 2017, 173 concessions de l'Intercommunale d'Inhumation ont été attribuées à des défunts issus de votre commune. Comment expliquez-vous le fait que ces personnes n'aient pas opté pour une concession dans votre cimetière communal ?

Chaque famille est libre dans son choix de sépulture.